

Projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

Débat Public

Réunion d'ouverture

Le Tréport, 4 mai 2010

Philippe MARZOLF

Bonsoir à tous, je suis Philippe Marzolf, Président de la Commission de Débat Public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes. Je passe tout de suite la parole au Maire du Tréport pour un mot d'accueil.

Monsieur LONGUENT, Maire du Tréport

Merci. Bonjour à tous. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle Serge Reggiani, à vous toutes et à vous tous, à la Commission du Débat Public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, au large de la Somme et de la Seine Maritime, face à votre ville, à votre cité portuaire et balnéaire. C'est dire que nous sommes attachés à ce que ce débat se fasse dans la sincérité et la transparence. Public et populations socioprofessionnelles ont donc toutes les raisons de s'inscrire dans ce débat qui, soyons-en certains, concernera notre devenir et impactera la vie de notre cité. La Compagnie du Vent et le Groupe GDF Suez, porteurs de ce projet d'implantation de 141 machines de plus de 150 mètres de haut au large de nos côtes, ont sollicité, comme l'impose la Loi, la mise en place de la Commission qui organise ce débat. Elle va défendre son projet.

Pour ce qui nous concerne, ainsi que pour le Conseil Municipal du Tréport, c'est une opposition farouche que nous allons y opposer pour des raisons que je développerai plus tard.

Soucieux de la démocratie et du débat, nous mettons donc nos moyens à disposition en formulant le souhait que ce débat ait lieu dans le respect des différentes positions ou appréciations, même si je le sais, les échanges risquent d'être vifs et passionnés, tant les impacts négatifs pour certains secteurs comme la pêche ou le tourisme sont à mon sens bien réels.

Maintenant, place au débat et à l'échange.

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur le Maire, les principes énoncés sur le débat sont des principes de la Commission particulière que je vais présenter dans un instant.

Je suis accompagné ce soir par les membres de la Commission Particulière de Débat Public, qui vont se présenter. Prenez le micro.

Thierry MASNOU

Je suis ingénieur général des Eaux et forêts honoraire. Avant, j'étais Directeur Général des Ponts et chaussées honoraire.

Philippe MARZOLF

A la retraite, donc.

Chantal SAYARET

J'enseigne le droit public, je suis Havraise, et j'ai été durant deux mandats élue locale en Normandie. Je suis ravie de vous retrouver ce soir.

Alain BRISAC

Je suis ingénieur de formation, j'ai travaillé ensuite dans les Ressources Humaines et je suis maintenant médiateur. J'exerce maintenant principalement dans le domaine des Relations Sociales.

Philippe MARZOLF

Merci. Je suis donc Philippe Marzolf et Vice-président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Je vais vous présenter tout d'abord le débat public et la façon dont nous avons conçu son organisation. Vous allez pouvoir vous informer et participer. Nous aurons ensuite un échange.

Une première partie posera le cadre réglementaire et législatif de l'éolien, les perspectives de consommation et de production.

En seconde partie de soirée, après une heure et demie environ, la Compagnie du Vent présentera son projet. Toute personne ici présente pourra réagir, poser des questions et s'exprimer sur les différentes parties où nous vous demanderons votre avis.

Comme l'a annoncé Monsieur le Maire, la Compagnie du Vent a saisi la Commission Nationale du Débat Public, parce que c'est la Loi. C'est une loi de février 2002 qui oblige tout porteur de projets à saisir la CNDP, du moment que son projet dépasse un seuil financier fixé par décret de 300 millions d'euros. La CNDP est une autorité administrative indépendante – comme le CSA et la CNIL - qui met en application des lois. Les 21 membres de la CNDP se réunissent tous les mois et décident de la mise en place éventuelle d'un débat public sur les projets. Elle est chargée en France de veiller au respect de l'information et de la participation du public, et à l'élaboration de tous les grands projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire, à partir du moment où ils sont d'intérêt national. Elle décide ou non de l'organisation du débat public en fonction des enjeux sociaux économiques, des impacts sur l'environnement et le territoire. Elle a également nommé les membres de la Commission Particulière du Débat Public, pour organiser le débat en toute indépendance. Nous sommes indemnisés par la Commission Nationale du Débat Public qui est une autorité indépendante, alors que les frais du

débat sont payés par la Compagnie du Vent. Nous sommes indemnisés en toute neutralité. C'est important : nous n'avons aucun avis à donner. Nous sommes présents pour organiser le débat le plus impartialement et objectivement possible et en toute neutralité. Nous ne donnerons jamais notre avis. Si vous avez des arguments à défendre, il faut les poser auprès de la Compagnie du Vent ou auprès de l'Administration, qui décidera à la fin si le projet doit se faire ou pas.

Les principes du Débat Public sont :

- la transparence : nous rendrons publics, tout au long du débat, tous les documents qui ont servi d'étude, toutes les expressions, les avis et les contributions qui seront amenés. Tout sera mis sur la table et comme cela, tout pourra être discuté ;
- l'équivalence : toutes les personnes concernées, directement ou indirectement, par le projet peuvent s'exprimer dans le débat, quelle que soit leur représentativité. On ne cherche pas justement de représentativité ;
- l'argumentation : c'est le troisième principe recherché. Toutes les positions, pour être débattues, devront être argumentées sur des études, du retour d'expérience, sur des choses concrètes ;
- la symétrie : tous les acteurs ont les moyens identiques de diffuser leurs arguments, notamment dans les cahiers d'acteurs que vous allez commencer à trouver à l'extérieur. Vous pouvez déjà voir trois cahiers d'acteurs : la Mairie du Tréport, l'Association « Sans *offshore* à l'horizon » et également un groupe d'entreprises, MECA Energies.

L'objectif du Débat Public est de permettre au public :

- de s'informer. Justement, il est nécessaire de beaucoup s'informer, parce que beaucoup de choses sont dites. Selon le principe de transparence, nous essaierons de tout mettre sur la table ;
- d'obtenir des réponses le plus précisément possible à ses questions ;
- de donner son avis sur l'éolien en mer ;
- de débattre des caractéristiques et des conditions d'implantation d'un futur projet si, bien sûr, les gens le veulent.

Pour quelles raisons ? Parce que le Débat Public porte sur l'opportunité suivante : faut-il développer l'éolien en mer ? Faut-il un parc en face du Tréport ? Pour quel objectif ? Quelles sont ses principales caractéristiques ? Mais c'est toujours important tout d'abord de débattre de l'opportunité.

Le débat durera quatre mois. Dans les deux mois qui suivront le débat, la Commission Particulière rédigera un compte rendu des échanges et des arguments échangés ainsi que les enseignements tirés du débat sur l'éolien en mer et du projet des Deux Côtes proposé par la Compagnie du Vent.

La CNDP publiera un bilan. Egalement, après avoir débattu et fait un compte rendu, il sera nécessaire à un moment que le maître d'ouvrage, La Compagnie du Vent, décide de ce qu'il doit faire par rapport à tout ce qui a été dit pendant le débat. Comment doit-il modifier son projet ? Doit-il l'abandonner ?

Doit-il le maintenir tel quel ? Il donnera publiquement les principes et les conditions de poursuite du projet.

Les dates du débat sont du 28 avril au 10 septembre, avec une suspension du 13 août au 30 août pour que tous les gens qui viennent ici en vacances ou dans leur résidence secondaire puissent s'exprimer.

Pour organiser ce débat, comment travaillons-nous ? Nous avons rencontré plus de 65 acteurs : les élus de la Côte, les acteurs socioéconomiques, les pêcheurs, chasseurs, les associations de respect de l'environnement, les associations de tourisme et de loisirs, pour leur demander quels étaient, selon eux, les thèmes sur lesquels il fallait débattre, et les questions que ce projet pose. Nous avons également effectué une consultation sur Internet – à laquelle vous avez peut-être participé - pour connaître les questions que le Grand Public peut se poser par rapport à ce débat. A partir de tous ces éléments, nous avons organisé le débat.

Il nous a semblé important de ressortir deux points clés du Débat Public sur ce projet du parc éolien des Deux Côtes :

- tout d'abord, l'opportunité : faut-il développer l'éolien en mer en face des Côtes d'Albâtre et Picarde ? Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ? Sinon, quel type d'énergie faut-il développer ?
- Ensuite, le projet de parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et à ces contraintes ?

Mais il nous a semblé important en premier lieu de débattre sur la nécessité de développer l'éolien en mer.

Ensuite, par rapport à cela, nous avons différents outils d'information. Pour apporter les éléments de réponse à toutes ces questions, la Commission vous informe :

- Le premier Journal du débat a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres. Il présente l'organisation du débat, les questions, et vous permet de demander grâce à une carte T les documents utiles au débat ;
- Le site Internet - que vous avez peut-être déjà visité - sur lequel seront présents tous les documents utiles du débat ;
- Une lettre d'information – ou *newsletter* - hebdomadaire permettra de vous tenir au courant de l'actualité du débat.
- Le maître d'ouvrage, la Compagnie du Vent, a édité plusieurs documents. Tout d'abord, un dossier de 120 pages que vous avez pu prendre à l'entrée. Nous ne l'avons pas distribué dans les boîtes aux lettres parce qu'il est un peu lourd et important à lire. Ensuite, la synthèse de six pages a été mise dans toutes les boîtes aux lettres de la Côte. Egalement, vous pourrez consulter, soit sur Internet, soit dans les bureaux de la Commission au Tréport (21, rue des Canadiens) les synthèses des études menées par La Compagnie du Vent pour élaborer son projet ;

- Ensuite, vous-mêmes, le Public, vous pourrez émettre des questions, des avis, des contributions, des délibérations des Conseils Municipaux, et des cahiers d'acteurs dont j'ai déjà parlé (dont trois ont déjà été édités et trois autres sont en impression). C'est quelque chose qui va se développer pour pouvoir diffuser au même niveau que le document du maître d'ouvrage les informations et les arguments des acteurs.

Les moyens d'information sont, comme je vous l'ai dit, le Journal du débat et la synthèse du dossier qui ont été distribués à 150 000 exemplaires notamment dans les boîtes aux lettres des habitants de la zone côtière. Le dossier du débat du maître d'ouvrage, le Journal du débat et les cahiers d'acteurs au fur et à mesure de leur sortie, peuvent vous être envoyés sur demande.

S'il y a des problèmes de diffusion, vous vous doutez bien que ce n'est pas nous qui nous en sommes chargés « avec nos petites mains ». Nous avons fait un appel à consultation et c'est La Poste qui a gagné cet appel à consultation. Si vous avez un problème de diffusion, n'hésitez pas à le signaler au Secrétariat Général en communiquant votre adresse. A ce moment-là, nous nous plaindrons auprès de la société qui diffuse, parce que c'est elle qui a mal fait son travail. Si vous en avez besoin, on peut vous les donner à l'entrée. Mais, malheureusement, nous n'avons trouvé que ce moyen de diffusion dans les boîtes aux lettres par une société extérieure et nous avons souvent des problèmes. Il y a parfois des codes sur lesquels il faut rentrer ou des clés, mais il y a souvent des problèmes. Nous nous excusons si vous n'avez pas tous reçu ces documents.

Tous les documents sont publiés sur le site Internet. Vous pouvez consulter la *newsletter* sur inscription. Une consultation des études est possible au bureau de la Commission au Tréport sur rendez-vous. La distribution des documents et tracts est faite dans les mairies et autres lieux publics. Les médias ont également relayé l'information par rapport aux différentes réunions publiques. Concernant les moyens de participation, nous avons le site internet qui centralise toutes les ressources documentaires disponibles. Nous l'avons organisé sous forme d'espaces de discussion qui correspondent aux cinq grandes questions dont je vais parler tout de suite. Vous pourrez bien sûr échanger, poser des questions et donner votre avis. Vous pourrez suivre en direct les six premières réunions du débat public. En ce moment, nous sommes en direct sur Internet et gens qui n'ont pas pu se déplacer peuvent suivre la réunion et même poser des questions au cours de la réunion. Nous les recevons ici. Le site permet également de consulter toutes les interventions au cours des réunions, toutes les présentations et également les *verbatim*.

Les moyens de participation au débat, ce sont 12 réunions publiques que nous avons organisées. Il y a la réunion d'ouverture aujourd'hui, cinq tables rondes thématiques, cinq réunions de proximité et la réunion de clôture.

Avant chaque réunion publique qui a lieu de 19 heures à 22 heures, nous effectuons des permanences de 14 heures 30 à 18 heures. Les membres de la Commission étaient là cet après-midi et nous avons reçu deux ou trois personnes. Nous sommes de permanence si vous voulez poser des questions, prendre des documents, vous renseigner ou vous exprimer, car ce n'est pas facile de s'exprimer en public. Donc, il y a des permanences dans chaque ville, avant chaque réunion sur le lieu de la réunion, bien sûr.

La première réunion d'ouverture aujourd'hui au Tréport précise le cadre réglementaire et législatif de l'éolien en mer et également le cadre énergétique régional : perspective de consommation/production ; scénarios alternatifs ; le Grenelle de l'Environnement (qui est d'actualité aujourd'hui, parce que vos

députés sont en train d'en discuter) ; concertation sur les zones propices ; procédures d'appels d'offres ; taxes fiscales ; cadre énergétique régional. Vous verrez que l'on passera tout en détail par la suite. Ensuite, vous aurez le débat sur le projet de la Compagnie du Vent.

Cinq tables rondes thématiques sur les grandes questions qu'il vous a semblé important de nous poser d'après ce que les acteurs et le Grand Public nous ont dit :

1. Abbeville, le 6 mai : *Faut-il développer l'éolien en mer face aux Côtes d'Albâtre et Picarde ?*

La place de l'éolien en mer dans les énergies renouvelables ; son fonctionnement, son coût, son efficacité énergétique et les principaux enjeux et impacts de l'éolien en mer. Nous ferons intervenir des experts ou des acteurs qui ont des choses à dire par rapport à des études ou des retours d'expérience.

2. Le Tréport, le 11 mai : *Quels seraient les impacts du projet des Deux Côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?*

On reviendra la semaine prochaine au Tréport pour parler plus spécifiquement de la pêche. Aujourd'hui, la réunion d'ouverture balaie un peu tous les sujets. Nous parlerons de la sécurité maritime, de ressources, de zones de pêche et des possibilités de pêche dans les parcs éoliens ; et des autres usages professionnels de la mer : marine marchande et graviers.

3. Dieppe, le 17 mai : *Quelles seraient les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions si le projet des Deux Côtes se réalisait ?*

Nous y parlerons des retombées économiques et filières industrielles ; le nombre et type d'emplois induits et les formations nécessaires. Bien qu'il n'y ait pas d'expérience en France, nous verrons un peu comment les autres pays étrangers se sont organisés et quels ont été les résultats.

4. Saint-Valéry-sur-Somme, le 27 mai : *Quelles incidences aurait l'implantation du projet sur la faune et la flore des Deux Côtes ?*

On parlera des conséquences pour les oiseaux, de l'incidence sur la faune et la flore sous-marine et des incidences sur la chasse.

5. Le Cayeux, le 3 juin : *Quel serait l'impact de l'implantation du projet des Deux Côtes sur les paysages de jour et de nuit également ?*

On a vu que c'était une question très difficile à aborder.

Quels enjeux pour le tourisme ? Quelles incidences sur les activités de loisirs de la mer ?

Madame, si vous voulez parler à un moment donné, je vous passerai la parole après. Il y aura des questions après. Vous pourrez vous exprimer. Par contre, l'un des principes, c'est que quand une personne parle, les autres écoutent. Après, vous pourrez lever la main si vous souhaitez vous exprimer et je vous la donnerai avec plaisir.

Ensuite, cinq réunions de proximité suivront sur le projet :

1. Criel-sur-Mer, le 22 juin ;
2. Saint-Martin-en-Campagne, le 29 juin ;
3. Ault, le 1^{er} juillet ;
4. Fort-Mahon, le 6 juillet une des variantes du projet des Deux Côtes va assez loin sur la côte ;
5. Mers-les-Bains, le 20 juillet ; on reviendra juste en face.

Dans ces réunions de proximité, nous aurons tiré les enseignements des réunions thématiques, et restituerons en public les réponses aux différentes questions. Le public pourra également s'exprimer sur le projet.

Nous aurons ensuite une pause du 13 août au 30 août. Puis, la réunion de clôture se déroulera de nouveau ici, au Tréport, le 7 septembre. Nous tirerons les principaux enseignements de ces débats publics et des différents arguments que nous aurons pu échanger.

Toutes les contributions écrites, les avis et les délibérations sont à adresser soit par courrier, par e-mail ou sont postés. N'hésitez pas, les bureaux sont juste au Tréport. Il y a un numéro de téléphone vert que vous pouvez trouver sur le Journal du Débat. N'hésitez pas à appeler, surtout, si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Nous sommes toujours à votre disposition. Nous organisons un débat public pour le public, donc nous sommes au service du public.

Je vous remercie pour votre attention. Sur l'organisation du débat et sur les questions posées, avez-vous des remarques à faire ? Oui, Monsieur.

Je rappelle le principe d'un débat public : quand vous désirez prendre le micro, je vous donne le micro, vous vous levez, vous donnez votre nom, si vous représentez une structure, vous la nommez et ensuite, vous posez votre question.

Gérard BILON, Association « Sans offshore à l'horizon »

Bonjour. Je suis Gérard Billon et je représente l'Association « Sans *offshore* à l'horizon ». Je souhaitais intervenir par rapport à plusieurs points du débat, mais sur celui-ci dès le départ.

Notre association, dès la connaissance de l'ouverture d'un débat, a estimé qu'elle était prématurée, dans le sens où aucune loi n'avait été encore votée – elle ne l'est toujours pas, elle le sera peut-être ce soir -, et que les réunions de concertation qui devaient définir les zones propices au développement de l'éolien n'étaient pas arrêtées et la concertation n'était pas terminée. Le débat nous paraissait prématuré et source d'un grand nombre de questions et d'inconnues. Depuis lors, nous avons un peu avancé. Dans le courrier du 2 avril, nous sollicitons le report jusqu'à ce qu'un complément d'information soit donné, puisque nous n'avions pas non plus ces informations début avril.

Nous nous étonnions de la simultanéité du débat public du projet des Deux Côtes avec celui de l'EPR à Penly, sachant qu'il va probablement nous porter ombrage.

Par décision du 7 avril, la CNDP demandait ce même complément d'information à La Compagnie du Vent. Toutes n'ont pas été fournies : raccordement au réseau EDF, fixation des éoliennes.

En revanche, deux projets alternatifs ont vu le jour, mais paraissent condamnés d'avance. Aujourd'hui, le débat commence avec beaucoup d'inconnues et ne nous permet pas de développer la totalité de nos arguments face à un projet que nous estimons nuisible pour le Tréport, sa région et la Nation, bien qu'il ait été – abusivement, à nos yeux – déclaré d'intérêt national.

Par contre, il permet à La Compagnie du Vent de prendre une longueur d'avance sur ses concurrents et de satisfaire très tôt une procédure obligatoire dans sa conquête très déterminée de concessions sur le domaine public maritime.

Avec la municipalité du Tréport, nous avons réalisé trois cahiers d'acteurs, qui devraient être pris en compte dans l'actualité du débat : la vie économique locale, l'opportunité énergétique du projet éolien en mer et la pêche.

Je termine. Contrairement aux messages passés dans les médias, nous ne participerons pas à l'élaboration du projet comme acteurs, mais comme de farouches opposants.

Si ce débat public est une tribune d'expression démocratique, nous allons l'utiliser comme un moyen de combattre le projet.

Merci.

Philippe MARZOLF

Il faut que je réponde. Il m'a interpellé. Je vais répondre. Je vais apporter plusieurs réponses sans entrer dans le fond du sujet par rapport à l'opportunité même du projet, ce n'est pas du tout notre rôle.

Il y a plusieurs choses. Nous avons effectivement été sollicités pour reporter le projet. Si vous regardez la loi de février 2002, en fin de compte, la CNDP donne des délais très précis. Le maître d'ouvrage décide du moment où il veut saisir la CNDP. Ce n'est pas la CNDP qui choisit le moment de la saisine. Nous avons deux mois pour décider oui ou non d'un débat. Ensuite, nous avons un mois pour nommer un président, puis six mois pour que le dossier soit monté. Ensuite, nous avons deux mois pour les modalités d'organisation. Nous ne pouvons malheureusement pas décaler des projets comme cela, même si tous les éléments de connaissance ne sont pas présents.

Maintenant, vous avez raison. La loi du Grenelle II est en train d'être votée par nos députés. Dans les jours qui viennent, on aura au cours du débat qui dure quatre mois, nous aurons des éléments d'information. Dès ce soir, vous aurez un représentant du Ministère qui vous parlera de la procédure d'appel d'offres, des zones propices, etc. Il vous montrera certainement les cartes. Tout n'est pas bordé. Egalement pour le débat EPR, ce n'est pas une volonté de la Commission Nationale car nous n'avons pas d'avis à donner. Nous avons été saisis par EDF pratiquement à la même période. Nous n'y pouvons rien, lorsque nous sommes saisis, nous sommes obligés de décider de l'organisation. Si nous ne décidons pas, c'est comme si le débat public n'avait pas lieu. Nous ne pouvons pas prolonger, suspendre ou arrêter un débat. Ce n'est pas une volonté. A un moment donné, il est toujours bon de débattre, même si tous les éléments ne sont pas prêts. Lorsqu'une loi est votée, il faut attendre les décrets d'application et nous pourrions attendre longtemps. Voilà mon début de réponse par rapport à cela, et vous poserez des questions, bien sûr, à la Compagnie du Vent, par rapport à l'opportunité de ce projet.

Vous pourrez vous exprimer après sur le projet lui-même. Pour l'instant, nous faisons simplement un tour sur l'organisation du débat pour voir si des questions manquent. Vous donnerez votre avis tout à l'heure. Soyez assez bref sur l'organisation du débat.

Bertrand de MIRAMON, Collectif Picardie Environnement durable

Je vais être tout à fait bref. Le projet *offshore* des Deux Côtes n'a absolument rien d'urgent, ni sur le plan régional, ni sur le plan national.

N'est-il pas urgent d'attendre les conclusions des débats en cours en France, et dans le cadre du Grenelle II et de son prolongement, et finalement de mettre en place un moratoire sur l'éolien *offshore* et terrestre en France ?

Merci.

Philippe MARZOLF

Je vous apporterai la même réponse. Nous ne maîtrisons pas les délais et ce sont les députés qui décideront d'un éventuel moratoire.

Merci de toujours vous présenter, Monsieur, s'il vous plaît.

Monsieur DOMENGET, Planète Eolienne

Je représente ici Planète Eolienne qui est la Fédération des associations favorables à l'éolien dans la Nation, Monsieur. Contrairement aux deux interventions précédentes, je vais être très rapide. Je trouve que c'est une chance au contraire que les débats commencent et aient lieu pendant qu'au niveau national, à l'Assemblée, on débat du Grenelle II. Pourquoi ? Parce que tout ce qui s'est passé aujourd'hui et se passera certainement les prochains jours montre bien que le débat sur l'éolien n'a pas eu assez lieu en France. Très clairement, nos députés n'ont pas eu suffisamment d'éléments – je parle de l'éolien en général - pour prendre une position satisfaisante pour tout le monde. Tant mieux si nous avons un cadre juridique beaucoup plus précis. Nous avons la totale liberté, entre nous, de dire ce que nous voulons. Ce que nous dirons influencera la législation. Que demander de mieux, que l'on soit pour ou contre ? C'est tout.

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur. Une dernière intervention. Nous passerons ensuite à nos intervenants qui présenteront les perspectives de consommation et de production de l'énergie.

Alexis MAHEUT, Président du Comité Régional des Pêches de Haute-Normandie

Avant de commencer le débat, je souhaiterais que nous schématisions un peu la zone. Pour les marins-pêcheurs du Nord-Pas-de-Calais, de Basse-Normandie et de Haute-Normandie, la zone de pêche est la Manche. La Manche commence à Boulogne et finit à Cherbourg. Lorsque nous disons que le projet concerne les gens des côtes d'Albâtre et de Picardie, c'est une fausse vérité pour les marins-pêcheurs. Ce sont 75 ou 80 kilomètres qui seront pris par ce projet de 141 éoliennes. Les bateaux qui ne pourront

pas pêcher avec des engins traînants dans cette zone iront pêcher dans d'autres zones de pêche. Nous sommes forcément préoccupés par la surface qui restera et qui viendra se rajouter aux entrées de port, aux aménagements portuaires et aux extractions de granulats.

La flottille installée au Tréport, qui possède environ 75 navires de Haute-Normandie et du Nord-Pas-de-Calais, ira pêcher dans d'autres zones. La pêche côtière du Tréport aura des difficultés de sécurité pour se déplacer par la grandeur des navires. Ce ne sont pas toujours des bateaux de plus de 15 mètres qui peuvent aller dans le milieu de la Manche devant le Havre ou devant Port-en-Bessin. Il y aura forcément un déplacement de la flottille si ce projet se réalise.

Il ne faut pas oublier que des marins-pêcheurs du Nord-Pas-de-Calais viennent pêcher dans cette zone, mais également des pêcheurs de Basse-Normandie. Lorsque vous dites côtes d'Albâtre et de Picardie, ce n'est pas la zone d'affluence pour les marins-pêcheurs.

Nous pêchons dans la Manche. Le déplacement d'une flottille de 70 navires entraînera d'énormes problèmes de cohabitation entre les bateaux, entre les engins fixes et les engins traînants. Dans les engins traînants, il y a des chalutiers et des coquillards, et ce n'est pas la même chose. Les zones de pêche sont très importantes. Je voudrais rappeler également que nous avons une spécialité dans notre région, en Haute-Normandie. Nous pêchons beaucoup de poissons bleus comme du hareng, du maquereau et de la sardine. Nous sommes préoccupés par le déplacement de ces zones de pêche et par le champ magnétique de ces futurs champs éoliens.

Je pense que, dans la Manche, entre le Nord-Pas-de-Calais, la Basse-Normandie et Haute-Normandie, le choix de la Haute-Normandie sera important pour l'éolien national. Insérer 5 400 mégawatts sur les 6 000 mégawatts prévus pour toute la France me paraît énorme. Je vais vous dire pourquoi. Il y a un trafic intense dans le Nord-Pas-de-Calais et sur la Basse-Normandie il y a les plages du débarquement, les îles et la baie du Mont-Saint-Michel. Je vois mal mettre des éoliennes sur la baie du Mont-Saint-Michel. Je dis cela, mais ce n'est pas une « blague ». Nous sommes très soucieux en Haute-Normandie de la surface qui nous restera disponible sachant que nous avons déjà beaucoup d'extractions de granulats, nous avons de grands ports qui ont besoin de zones de mouillage et l'éolien vient se rajouter.

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur Maheut. Je ne réagirai pas puisque c'est plutôt une prise de position.

Par rapport aux Côtes d'Albâtre et Picarde, nous avons déjà dit aux acteurs lorsque nous les avons réunis, que l'idéal aurait été que le Ministère de l'Environnement saisisse la Commission Nationale pour organiser un débat public sur le thème : « *Faut-il développer l'éolien dans la Manche ?* » Là, on aurait pu voir sur tout le territoire de la Manche.

Malheureusement, le Ministère de l'Environnement ne nous a pas saisis. C'est un opérateur privé, qui est la Compagnie du Vent, qui nous a saisis par rapport à un projet face au Tréport pratiquement et au large des Côtes d'Albâtre et Picarde. C'est la raison pour laquelle le débat s'appelle ainsi. Comme vous l'avez dit vous-même, cela n'empêche pas que les personnes de Boulogne – qui sont d'ailleurs présents - ou de Basse-Normandie viennent s'exprimer, notamment les pêcheurs. Nous ne l'interdisons pas.

Je prendrai une dernière intervention sur l'organisation du débat et non sur une prise de position. Prenez un micro, Madame. Tout est enregistré.

Jeanine CORNET, propriétaire sur le front de mer de Mers-les-Bains

Je suis membre de l'association des propriétaires. Je regrette qu'il y ait trois réunions les 4, 6 et 11 mai qui sont des dates très proches et pour lesquelles il est très difficile de participer quand on travaille ou que l'on a d'autres activités.

La seconde chose que je regrette un peu, et cela se comprend, c'est la priorité donnée à l'informatique et à la correspondance par mail. Beaucoup de gens tout de même ne maîtrisent pas parfaitement l'informatique, et je pense qu'il faut vraiment se soucier d'informer les gens autrement que par cet outil. A titre d'exemple, seulement la moitié des gens de l'association ont une adresse mail. Enfin, en tant que propriétaires, nous n'avons reçu aucun document sur la CNDP.

Philippe MARZOLF

Madame Cornet, je vous ferai la même réponse que pour Madame : si vous avez un problème de diffusion, vous nous en faites part cet après-midi afin que nous puissions nous plaindre auprès de La Poste et refaire une diffusion.

Madame dit qu'il ne faut pas informer par Internet. Vous, vous dites « pitié pour les arbres », à ce moment-là, il faut que plus de gens viennent aux réunions publiques et se déplacent. Autre chose, pour les gens qui veulent réellement de l'information, nous avons pris des bureaux au Tréport, parce que c'est le centre névralgique. C'est 20 ou 30 kilomètres de chaque côté. Si les gens veulent vraiment s'informer, ils peuvent se déplacer et venir dans les bureaux de la Commission pour poser leur question, s'exprimer et donner leur avis. Voilà ce que je peux répondre. Pour les gens qui travaillent, nous avons fait des réunions le soir, de 19 heures à 22 heures afin qu'ils puissent venir.

Vous aurez tout le temps dans la soirée de vous exprimer. Dans un premier temps, je vous propose de vous présenter les intervenants qui vont poser le cadre réglementaire et législatif de l'éolien en mer et même plus largement.

Première table ronde :

- Le cadre législatif et réglementaire sera présenté par Monsieur Richard Lavergne de la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de l'Environnement. C'est eux qui ont demandé les zones propices et c'est eux qui ont demandé toute la procédure. Mais Monsieur Lavergne parlera plus particulièrement des perspectives de consommation 2020-2040 ;
- Puis nous écouterons Monsieur Raphaël Claustre du Comité de liaisons des Energies renouvelables sur d'autres scénarios alternatifs par rapport à ceux qui seront présentés par le Ministère ;
- Nous aurons ensuite Monsieur Jacques Lengyel, également de la DGEC du Ministère de l'Environnement, qui nous parlera du Grenelle, de l'éolien en mer et de la création des zones propices ;
- Pour finir, nous écouterons le Conseil Régional qui nous parlera du cadre énergétique régional également. Nous passerons du national au plus régional.

Chaque intervenant dispose de sept minutes pour intervenir. Un compteur s'affichera pour chronométrer ces temps de paroles que les intervenants tenteront de ne pas trop dépasser et pour laisser un maximum de temps au public pour s'exprimer.

Monsieur Lavergne, à vous la parole pour sept minutes.

Table ronde : cadre législatif et réglementaire

Richard LAVERGNE, Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Bonjour Président, Bonjour Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux d'être au Tréport. Je vais vous présenter le contexte dans lequel la politique énergétique française est préparée. J'ai un PowerPoint qui est beaucoup plus long que les sept minutes qui me sont imparties. Je vais donc en faire un petit extrait, et vous trouverez le PowerPoint complet qui est déjà disponible sur le site Internet.

De façon générale, l'énergie est un concept relativement complexe. Elle se présente effectivement sous de multiples formes. Nous avons de l'énergie sous forme liquide (pétrole), sous forme solide (charbon), sous forme gazeuse, sous forme un peu virtuelle comme l'électricité ou sous forme d'énergies renouvelables avec de multiples entités possibles.

Le miracle est que nous arrivons à modéliser les systèmes énergétiques tant au niveau national qu'international. Nous arrivons même à faire des prévisions. C'est mon métier d'essayer de faire ce genre de travail qui permet d'éclairer la politique énergétique qui est décidée par le Gouvernement. Ce n'est pas une activité très connue, comme peuvent l'être les modèles économiques des financiers, par exemple, qui font parfois des bêtises. C'est plus du travail d'ingénieurs qui essaient d'analyser des besoins des consommateurs, tant domestiques qu'industriels, et qui essaient de remonter vers les systèmes qui permettent de produire de l'énergie.

Au niveau européen, nous avons une contrainte qui nous a été définie, qui s'appelle « le paquet énergie climat », qui a été adopté en décembre 2008 et qui impose les 3 x 20 % : 20 % d'efficacité énergétique en plus ou 20 % d'économie d'énergie supplémentaire, 20 % d'émissions de CO₂ en moins et 20 % d'énergie renouvelable dans le mix qui est le bouquet d'énergies entre le pétrole, le gaz et électricité.

Dans ces 3 x 20 % qui ont été définis, il y a un partage des efforts qui a été décidé de façon aussi équitable que possible entre les divers pays membres de l'Union Européenne. Vous avez quelques exemples.

Les colonnes sont un peu complexes. La première porte sur des émissions de CO₂, la deuxième sur les énergies renouvelables et la troisième colonne est un rappel de la situation actuelle. La France est en rouge.

Nous avons une obligation de diminuer nos émissions de CO₂ dans le secteur qui n'est pas le secteur industriel. Nous devons réduire les émissions de CO₂ de - 14 %.

Pour les énergies renouvelables, nous avons l'obligation de faire + 23 %. 23 %, c'est un peu plus que la moyenne de l'Union européenne qui est de 20 %, du fait que la géographie de la France est un peu plus favorable que celle de la Belgique, par exemple, qui n'a que 13 %.

Les scénarios que nous faisons servent à préparer la politique énergétique française. Cette dernière est relativement stable dans le temps. Elle est indépendante du fait que ce soit la gauche ou la droite au pouvoir. Nous l'avons presque toujours sous cette forme, avec la sécurité de fonctionnement pour éviter les ruptures qui peuvent intervenir dans l'approvisionnement, le meilleur prix possible pour l'énergie ou le plus bas possible, la santé et l'environnement à préserver. Et puis, il y a des aspects un peu plus spécifiques à la France comme la cohésion sociale, et le fait que tout le monde paie le même prix de l'électricité partout sur le territoire et la politique européenne de l'énergie qui comporte le paquet énergie climat dont je viens de parler. Ce sont les principes.

Alors, si j'y arrive... Non, là, cela va trop vite... Je crois que ça y est, j'y suis arrivé.

Depuis le début des années 2000, les pouvoirs publics se sont préoccupés de mettre en place une rupture de la politique énergétique que nous connaissions en tendanciel depuis de nombreuses années, avec notamment ce qui est appelé « le facteur 4 » qui signifie diviser par 4 les émissions de CO² de la France, de manière à permettre au reste du monde de ne diviser que par 2.

Cela veut dire que nous faisons un effort plus important que le reste du monde qui comprend également les pays en développement qui ont besoin encore de construire de l'énergie pour émettre du CO². La rupture s'est précisée en 2007 avec le Grenelle de l'Environnement qui a mis de façon collégiale une nouvelle forme de gouvernance qui regroupe les représentants et les acteurs concernés : les syndicats, les entreprises, les élus, les associations et l'État. Ensemble, ils mettent en place de façon chiffrée et détaillée les objectifs qui seront à la base de la politique énergétique souhaitée en rupture.

Un certain nombre de lois a déjà été voté, comme les lois de finances qui donnent des incitations fiscales ou des outils qui nous permettent d'avancer comme les bonus-malus ou autres. Il existe le Grenelle I et maintenant le Grenelle II qui est en cours de vote, comme l'a dit notre Président.

Mon temps étant presque terminé, je n'arrive toujours pas à le faire avancer, désolé... Non, cela avance. Je vais m'arrêter sur ce transparent. Voilà un exemple de scénarios tels qu'ils sont présentés dans nos travaux. A gauche, vous avez un scénario tendanciel ; c'est ce qu'il se passerait si nous ne faisons rien de plus que ce qui était fait au 1^{er} janvier 2008. Nous voyons la prolongation des tendances. A droite, vous avez un scénario avec la prise en compte du Grenelle. Chaque couche successive représente une énergie : charbon, pétrole, gaz, électricité nucléaire, électricité hydraulique et éolienne et énergie renouvelable et thermique. Voilà le résultat auquel nous arrivons par divers calculs qui sont à la base de nos travaux.

Je suis désolé d'être un peu rapide, mais vous retrouvez le PowerPoint complet sur le site Internet. Je suis prêt à répondre à vos questions par la suite. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur Lavergne. Il n'est pas facile de parler devant une salle, surtout si cela ne fonctionne pas complètement.

Je vous propose d'écouter Monsieur Raphaël Claustre qui est le Directeur du Comité de Liaison des Energies renouvelables (CLER). En espérant que la technique fonctionne mieux.

Bonjour. Je vais commencer par me présenter dès à présent. Je suis le Directeur d'une association environnementale spécialisée dans l'énergie qui s'appelle le CLER. Elle travaille sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Je vais vous présenter une vision associative de l'énergie qui est à quelque chose près la vision de toutes les associations environnementales sur l'avenir énergétique.

Je vais tout d'abord vous expliquer l'origine de l'énergie et où elle va. Je vais vous annoncer pourquoi le système a besoin de changer, et ce que nous proposons.

Il existe beaucoup de façons de parler de l'énergie et on « se mélange souvent les pinceaux ». On se souvient tous du débat de la Présidentielle il y a deux ans quand les deux candidats avaient débattu sur des chiffres et avaient autant tort l'un que l'autre d'ailleurs.

- la première énergie que je vais vous présenter est l'énergie primaire. Elle se prélève sur la nature. Il n'y en a pas tant que cela. En gros, il y a l'énergie fossile. Elle est représentée en bas du schéma, avec le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Cette énergie représente une grosse partie que l'on prélève sur la nature ;
- nous avons ensuite l'énergie nucléaire faite à partir essentiellement des mines d'uranium ;
- puis nous avons les énergies renouvelables dont la définition est : lorsque nous les consommons, il y en a autant qu'avant. Nous ne puisons pas sur un stock. A titre d'exemple, quand nous consommons de l'énergie solaire, géothermique ou hydraulique, nous n'avons pas retiré quelque chose. Quand c'est de la biomasse, au moins en Europe, nous en consommons au même rythme qu'elle pousse.

Cette énergie primaire, vous et moi, « on s'en fiche » un petit peu, parce que ce n'est pas celle que nous consommons. Nous consommons, soit de l'électricité, soit de la chaleur, du gaz, du pétrole sous forme d'essence. C'est ce que l'on appelle « l'énergie finale ». C'est celle qui est achetée par les consommateurs, que ce soit à titre professionnel ou à titre personnel. Entre les deux énergies, nous avons eu beaucoup de pertes, avec près de 40 % de pertes. On voit que les énergies les moins gaspilleuses, les énergies renouvelables, sont mieux représentées dans les énergies finales parce qu'elles ont moins de pertes.

Là encore, vous et moi, « nous nous fichons » d'avoir de l'électricité ou de l'essence, ce que nous cherchons surtout, c'est à pouvoir nous déplacer, à pouvoir nous éclairer, à avoir un niveau de confort en particulier avec la chaleur, etc.

Je montre un dernier diagramme et puis j'arrête avec les chiffres.

- nous avons l'énergie utile qui nous sert réellement à quelque chose dans la vie quotidienne. Elle ne va pas s'exprimer sous forme de charbon, de pétrole, d'éolien, de solaire ou d'uranium, mais sous forme de chaleur (1/3 de nos besoins) et de mobilité (environ 1/3 de nos besoins également)
- nous avons l'électricité spécifique pour l'éclairage informatique, l'électroménager, etc.

- nous avons les applications professionnelles un peu particulières, à commencer par l'industrie où nous intégrons l'agriculture et la pêche qui représente à peine 1/4.

Vous noterez que quand nous aurons prélevé sur la nature les 275 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), nous aurons eu deux tiers de pertes avec l'énergie qui nous sert à l'arrivée, soit environ 120 millions de tonnes.

Voilà un élément important. En résumé, l'énergie primaire est ce que nous prélevons sur la nature. L'énergie finale est utilisée pour regarder l'importance des différentes sources d'énergie les unes par rapport aux autres. L'énergie utile est celle qui nous sert vraiment à quelque chose à l'arrivée.

Lorsque Monsieur Lavergne nous a parlé de 23 % d'énergies renouvelables en 2020 en France, c'est en énergie finale que cela s'exprime. On constatera que les énergies renouvelables produiront beaucoup plus que le nucléaire et que le gaz naturel en 2020. Cela sera dur de dépasser le pétrole tout de suite.

Pourquoi cela ne peut pas durer ? D'abord à cause du problème des changements climatiques. C'est malheureusement une liste non exhaustive. Vous avez vous-même constaté que ce système était très gaspilleur. Il pose beaucoup de problèmes : le changement climatique et également l'épuisement des ressources, à savoir que la seule énergie locale, ce sont les énergies renouvelables. C'est-à-dire que 90 % de nos énergies sont importés. Que l'on parle des énergies fossiles ou de l'uranium, elles sont toutes importées. La seule qui permette de valoriser les ressources locales est, soit les différentes énergies renouvelables, soit la maîtrise de l'énergie. Dans certains cas, la maîtrise de l'énergie est aussi source d'emplois locaux.

Il y a d'autres problèmes dans ce système énergétique qui peuvent être liés aux risques industriels, aux pollutions locales ou globales. Nous sommes tous dépendants de l'énergie importée, que ce soit au niveau professionnel ou personnel. Cette dépendance, lorsqu'elle provient de l'importation hors Union européenne est toujours un peu risquée. C'est aussi une catastrophe économique. Nous étions à 60 milliards de facture énergétique au moment du pic du pétrole, nous sommes redescendus autour de 40 et nous allons sans doute remonter assez vite à 50 milliards d'euros. Même si depuis la crise on jongle avec les milliards un peu plus légèrement qu'avant, on a tous conscience que 40 à 50 milliards d'euros qui sortent chaque année du territoire national alors que cela pourrait être de l'argent investi dans le territoire pour créer des emplois locaux, cela pose un vrai problème. Les territoires qui, avant, été associés aux questions de l'énergie et tiraient de la richesse et de l'emploi des questions d'énergie, aujourd'hui en sont dépossédés et ils ratent cette opportunité, ce qui ne durera pas, je l'espère.

Voilà pour la transition du scénario alternatif. Ce scénario a été développé par une association qui s'appelle négaWatt qui a essayé de travailler sur tous les niveaux que j'ai montrés : les énergies utiles, finales et primaires. L'énergie utile, cela veut dire que c'est précieux et que l'on ne la gaspille pas. On ne va pas à la boulangerie à 500 mètres de la maison en voiture, on éteint les lumières. Cela relève du bon sens, mais une partie relève forcément du comportement. On ne gaspille pas l'énergie et c'est ce que l'on a appelé la « sobriété ». Nous avons un comportement responsable vis-à-vis de quelque chose de polluant.

Puis nous avons le côté « efficacité énergétique ». Quand on transforme l'énergie finale en énergie utile et l'énergie primaire en énergie finale, nous avons des gains énormes. A titre d'exemple, pour la lampe incandescente traditionnelle qui est en train de disparaître progressivement, 99 % de l'énergie qui est

prélevée sur la nature devient de la chaleur et 1 % devient de l'éclairage. Là-dessus, nous avons évidemment des gains énormes.

Nous avons également un troisième travail à faire qui est important, en plus de la sobriété et de l'efficacité, c'est aller le plus possible vers des énergies renouvelables, c'est-à-dire des énergies qui ne s'épuisent pas et qui créent des richesses locales.

Dans le scénario proposé par l'association Négawatt, il reste un peu de gaz pour faire de l'électricité, de la chaleur et un peu de pétrole pour le transport.

Pendant la minute qui me reste, je vais poser la question : sommes-nous sur cette voie ?

Il s'agit là d'un scénario pour 2050. En matière d'énergie renouvelable, il y a aujourd'hui beaucoup de scénarios. La décision au niveau européen est d'essayer de réduire de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, de gagner 20 % d'efficacité énergétique et d'aller vers 20 % d'énergies renouvelables en Europe ; ce qui se traduit par 23 % en France. Qu'a dit l'Europe ? C'est le diagramme de l'Europe. Je l'aime beaucoup, parce qu'il y a beaucoup de couleurs et ces couleurs montrent la diversité des énergies renouvelables et la nécessité de les adapter sur leur territoire. C'est un projet local dans lequel chacun doit être associé. Nous voyons la part de l'éolien *offshore*. Je suis désolé, c'est en anglais. Vous le voyez sur le schéma tout en haut, les *wind offshore* et les *wind onshore*. Le *wind onshore* a un rôle très important à jouer puisqu'il a le potentiel à court terme le plus important. Celui représenté en bleu en dessous est significatif également. Le scénario français n'apparaît pas. Ce n'est pas grave.

En conclusion, il est évident qu'il faut faire de la sobriété énergétique et de l'efficacité énergétique. Il faut utiliser toutes les filières renouvelables parce qu'elles sont complémentaires et parce que nous avons besoin de toutes. Dans ces développements, nous avons besoin des élus locaux et des citoyens. Nous avons besoin de débats de ce type et d'essayer de les dépassionner et d'aller le plus possible vers de l'information sans *a priori*.

Philippe MARZOLF

Merci pour cette présentation. Avons-nous des réactions sur les scénarios de production et consommation, rapidement, avant de passer à la politique nationale et à la politique régionale ? Madame, qui a déjà demandé plusieurs fois la parole. Nous parlons des scénarios de production et de consommation et ensuite, on pourra parler de politique nationale et en seconde partie, du projet.

Liseline LAVOINE, restauratrice au Tréport

Je voulais simplement poser la question à Monsieur qui semblait très au courant du développement des éoliennes et de l'impact du CO² que dégagent les centrales thermiques liées au phénomène des éoliennes, et par ailleurs aux lignes à haute tension qui sont en train de se construire en affluence dans la Somme pour acheminer cette production énergétique.

J'ai une autre question. Vous nous dites que nous ne sommes pas indépendants. Or nous ici, nous avons déjà – vous le savez bien - la centrale nucléaire de Penly. Certains clients belges m'ont dit que même si nous couvrons l'ensemble du territoire en Belgique d'éoliennes, nous ne produirions pas ce que produit la centrale nucléaire de Penly, aujourd'hui sans parler de l'EPR.

Raphaël CLAUSTRE

Il y a beaucoup de questions en une. Ma remarque finale était d'aller chercher l'information le plus possible à la source. Je ne doute pas que les clients belges soient compétents, mais il y a des informations qui peuvent être un peu plus officielles. Nous pouvons très bien faire des scénarios 100 % renouvelables sans recouvrir le territoire d'éoliennes. La politique énergétique est représentée par la sobriété, l'efficacité et le renouvelable sur la base du mix énergétique. Ensuite, pour la question du CO² et des éoliennes, l'acteur le mieux placé sera sans doute RTE (Réseau de Transport d'Electricité) qui est en charge de s'assurer que nous avons toujours un équilibre sur le réseau électrique.

Philippe MARZOLF

Ils interviendront jeudi soir à Abbeville. Ils expliqueront ces questions de puissance thermique quand on installe les éoliennes.

Raphaël CLAUSTRE

Forcément il se pose la question sur des échéances de moyen et long terme, à 2020-2030. Comment être sûrs de consommer toujours autant d'électricité que nous en produisons ? C'est une question d'équilibre. Il faut donc différents scénarios, avec beaucoup d'éoliennes, peu d'éoliennes. C'est assez compliqué. Chaque fois que nous faisons un scénario avec beaucoup d'éoliennes, il y a peu d'émission de CO². Chaque fois qu'il y a un scénario avec peu d'éoliennes, l'émission de CO² est plus importante. C'est pour cela que je vous encourage vraiment à aller vers des informations officielles, car on peut trouver de tout dans les rumeurs.

Ce rapport est lisible et s'appelle : « Rapport de l'équilibre offre et demande de RTE ».

Philippe MARZOLF

Je crois même que vous le retrouvez sur le site Internet du Débat Public. Il est disponible en format papier dans les bureaux du Tréport, pour que vous puissiez le lire si vous voulez.

Richard LAVERGNE

Dans les scénarios que je vous ai présentés sommairement, nous tenons compte des émissions de CO² liées aux éoliennes pour le cas où il n'y a pas de vent. Cela fait partie de notre modélisation. Il y a bien la prise en compte de ces émissions de CO². Il ne faut pas oublier le problème.

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur ?

Bertrand de MIRAMON, Collectif Picardie Environnement durable

J'ai une question pour Monsieur l'ingénieur général Lavergne. Pourriez-vous nous préciser dans les 23 % que tout le monde connaît pour la France (c'est ce que vous nous avez dit), la part de l'éolien terrestre d'un côté, et la part de l'éolien *offshore* de l'autre ?

Egalement, pouvez-vous s'il vous plaît nous justifier votre réponse ? Merci.

Richard LAVERGNE

S'exprimer en pourcentage n'est pas forcément facile. Dans la quantité totale, il y a 25 gigawatts qui sont destinés à l'éolien, dont 6 à l'éolien *offshore*. Comment sommes-nous parvenus à avoir ce partage entre les différentes énergies renouvelables (bois, hydraulique, solaire, photovoltaïque, etc.) ? Nous avons fait un examen de potentiel de ces différentes énergies disponibles de façon à arriver aux 20 MTEP que nous nous étions fixés comme objectif pour obtenir les 23 % d'énergies renouvelables dont j'ai parlé. Nous avons eu une évaluation de potentiel France entière. Cela n'a pas été discuté au niveau local comme on peut le discuter aujourd'hui. C'est une évaluation macro-économique au niveau national d'arriver à 25 gigawatts, dont 6 gigawatts éoliens *offshores*. Voilà comment on est arrivé à ce calcul.

Monsieur DOMENGET, Planète Eolienne

Je représente une association qui regroupe les associations favorables à l'éolien dans toute la France. Madame a sûrement raison d'être opposée aux éoliennes, mais quand elle parle des éoliennes, elle parle d'autre chose. Elle parle également des centrales thermiques, des lignes électriques et des centrales nucléaires. A propos de centrales nucléaires, apparemment, cela n'a pas été possible, mais je vous renvoie au site Internet. Il me semble que concernant le nucléaire, vous avez évoqué dans votre présentation une stabilité. Etant donné que nous savons que deux réacteurs sont prévus dont un pas très loin. On peut imaginer que cela aboutisse. Il y a un débat. Si cela aboutit, quels sont donc les deux réacteurs qui vont fermer ?

Enfin, pour imager ces 25 000 mégawatts éoliens et ces deux réacteurs nucléaires, il faut savoir que dans cette programmation, il y a un mégawatt nucléaire et 8 mégawatts éoliens prévus. C'est un rapport de 1 à 8 en faveur de l'éolien.

Philippe MARZOLF

Monsieur Lavergne, est-ce que vous voulez réagir ?

Richard LAVERGNE

Non. Je n'ai pas de détails précis sur le sujet. Lorsque nous effectuons des scénarios, nous ne regardons pas les cas locaux et détaillés. Nous faisons une masse globale et nous disons qu'il y a une stabilité du nucléaire, car des réacteurs peuvent fermer ou on peut en réduire la puissance. A ce niveau de modélisation, nous n'avons pas besoin de rentrer dans ce niveau de détail. Je ne suis pas capable à mon niveau de pouvoir vous répondre sur ce point.

Raphaël CLAUSTRE

Tout à l'heure, il y avait beaucoup de questions en une. J'aimerais intervenir sur la question de l'indépendance régionale au niveau énergétique parce qu'il y a une centrale nucléaire. Je rappelle que nous avons encore 1 % de production nationale de pétrole, alors que nous avons 0 % de production d'uranium. C'est 100 % importé. Lorsque nous avons une raffinerie, nous ne considérons pas cela comme une production locale. Nous importons le pétrole et nous faisons sortir de l'essence ou du gasoil. La centrale nucléaire normande ou française est à 100 % dépendante d'importations.

Monsieur GRIOCHE, Association de Défense de l'Environnement en Nord-Pas-de-Calais Picardie

Je fais partie également de la FED (Fédération de l'Environnement durable). Ma question concerne le CO² avec les éoliennes.

Les éoliennes produisent de l'électricité. Quel est le pourcentage de créé par l'énergie électrique en France ? Elle est actuellement de 6 %. Êtes-vous bien d'accord ? 6 % de CO² par rapport aux 100 % que la France dégage.

Raphaël CLAUSTRE

La production d'électricité correspond à 6 % des émissions de CO². C'est cela ?

Monsieur GRIOCHE

C'est tout à fait cela. Nous sommes bien d'accord ? Combien, alors ?

Un intervenant

Parce que nous ne comptons pas les importations d'Allemagne.

Monsieur GRIOCHE

Mais non ! Attendez, attendez, attendez ! Non, non, non, non, non ! Attendez, non, non. Surtout, ne mélangeons pas tout ! On parle bien de l'électricité. On ne parle pas de fioul, ni d'essence pour les voitures, etc. Nous parlons bien de l'énergie pour créer de l'électricité. Or les 6 % de CO² sont créés par les centrales thermiques à flammes. Nous sommes bien d'accord. Ce sont nos propres centrales thermiques à flammes. La question est de savoir : quand allons-nous supprimer ces fameuses centrales thermiques à flammes ? Est-ce que vous vous rendez compte ? Ça, c'est un point. Deuxième question : pouvons-nous vraiment les supprimer ? Vous savez bien que les centrales thermiques à flammes sont là justement à cause des variations de la demande de la population, des industries, etc. Avec en plus l'éolien qui n'est pas une énergie stable, mais une énergie fluctuante, vous savez parfaitement que nous sommes obligés d'avoir ces fameuses centrales thermiques à flammes

En conclusion, nous voulons mettre de l'éolien pour réduire le CO² électrique. Nous n'y arriverons jamais, car nous ne pourrions jamais compresser ces fameuses centrales thermiques à flammes. Les 6 % que nous avons, nous les aurons toujours, voire plus, lorsque nous aurons dépassé les 10 000 mégawatts installés. Ça, c'est une chose.

Par ailleurs, nous installons actuellement des centrales thermiques à flammes. Nous sommes en train d'en installer pour réguler toute cette énergie fluctuante qui est l'éolien, entre autres. Si nous voulons réellement réduire le CO² de 20 % en 2020, je ne vois pas comment nous pouvons faire. Voilà ma question et je parle au niveau électricité. C'est tout.

Philippe MARZOLF

Nous avons beaucoup de spécialistes qui s'expriment. C'est bien. Allez-y, répondez Monsieur Claustre. Il y a beaucoup de questions.

Raphaël CLAUSTRE

Il est vrai que la France a un solde importateur d'électricité depuis l'Allemagne. On importe de l'électricité fossile d'Allemagne. Je termine. Vous allez me laisser parler. On importe de l'électricité et nettement depuis l'Allemagne. Vos 6 % d'électricité ne tiennent pas compte de tout cela. Le meilleur moyen de voir ce que peut nous amener le développement de l'éolien au niveau de la capacité de production de notre système énergétique est de regarder les scénarios qui sont faits par RTE, encore une fois. Est-ce que si je mets beaucoup d'éolien, j'aurai plus de CO² ? Si je mets peu d'éolien, j'aurai moins de CO². C'est le meilleur moyen plutôt que des spéculations de type : je pense qu'il y aura un peu plus ou un peu moins de centrales à flammes.

S'il vous plaît ! Je continue.

Philippe MARZOLF

Monsieur, asseyez-vous, attendez qu'il ait fini. Je vous redonnerai la parole.

Raphaël CLAUSTRE

Les émissions de CO² sont un point très important au niveau de la politique énergétique. Ce n'est pas le seul. Il y a tout ce que j'ai expliqué. Dernier point, pour la Fédération pour l'Environnement durable, je tiens à préciser que ce n'est pas une association de protection de l'environnement, mais c'est une association de lutte contre l'éolien qui n'a aucun agrément de protection de l'environnement, et qui n'a qu'un objet, c'est la lutte contre l'éolien. Cela ne me pose aucun problème, mais c'est simplement qu'il faut annoncer la couleur. Il ne faut pas dire que l'on est une association de protection de l'environnement quand on n'a qu'un objet.

Richard LAVERGNE

J'aimerais compléter sur les émissions de CO² de la production de l'électricité. Dans nos scénarios, nous envisageons quand même une réduction des émissions de CO² de la production d'électricité thermique de facteur 2. Nous avons une marge de manœuvre parce qu'une partie de la production d'électricité thermique est au charbon. Nous pouvons passer du charbon aux gaz en restant thermique et cela diminue les émissions de CO². Nous pouvons également passer du gaz au bois (biomasse) et cela diminue encore les émissions de CO². Il y a donc un potentiel, également dans les émissions de CO² de l'éolien. Je pense que vous aurez l'occasion d'y revenir. Un phénomène qu'il ne faut pas oublier, c'est que La France a une géographie qui est très diverse. Ce n'est pas comme l'Allemagne avec des vents dominants orientés par la Mer du Nord. Nous avons plusieurs façades maritimes. Lorsque nous avons un système à équilibrer, ce que fait RTE, il peut équilibrer des vents qui sont très divers. En général, il y a un facteur de risque à prendre en compte, mais ces vents s'équilibrent de façon à ce qu'il y ait quasiment de l'électricité éolienne stable. Il existe des circonstances exceptionnelles comme le nuage volcanique il y a une dizaine de jours, avec un anticyclone sur toute l'Europe qui fait que le nuage restait figé avec peu de vent. Il faut prévoir dans ce genre de cas un substitut, et faire appel au gaz ou une autre énergie fossile. Nous pouvons limiter de cette façon, grandement, les émissions de CO² dues à l'éolien en France, par rapport à d'autres pays. Ce n'est pas le cas pour la Belgique ou l'Allemagne.

Une réaction, Monsieur, et ensuite, nous passerons la parole aux autres intervenants.

Monsieur GRIOCHE

Monsieur nous a dit que nous importions de l'électricité de l'Allemagne, plus précisément de l'énergie fossile. Evidemment, puisque l'Allemagne fournit 70 % au charbon ! C'est certain. Nous n'allons pas « bricoler » sur certains pourcentages ! N'oublions pas que nous exportons à peu près 10 % de notre électricité. Certes, cet hiver, nous avons eu quelques problèmes. C'est exact. Sinon, l'année dernière, nous n'avons importé que 6 jours d'électricité sur les 365. N'allons pas dire que nous importons de l'électricité d'Allemagne qui – si elle vient d'Allemagne - a été fournie par les centrales thermiques. Au niveau CO², on a été bons ! C'est un détail.

Suite à ce que Monsieur a dit, il y a un problème également de foisonnement dont vous n'avez pas parlé. Certaines éoliennes tournent à droite et à gauche et d'autres ne tournent pas. Conclusion, c'est à l'équilibre. N'exagérons pas non plus. Vous savez très bien que les éoliennes fonctionnent ici parce qu'il y a du vent, mais malheureusement en Champagne, cela ne fonctionne pas. Nous n'allons tout de même pas prendre l'électricité d'ici pour l'emmener là-bas, car ce sont les ailes qui les fournissent. Si le cas échéant les éoliennes fournissent là-bas, qui fournira l'électricité des éoliennes d'ici qui ne fournissent pas ?

Richard LAVERGNE

C'est le principe du réseau. Certains réseaux peuvent fournir.

Monsieur GRIOCHE

Je vais m'arrêter là. De toute façon, tout ce que je vous déclare ici c'est ce que RTE a dit et a écrit. C'est ça le problème. Est-ce que vous comprenez ce que je veux dire ? Ce n'est pas moi qui l'invente. C'est tout !

Philippe MARZOLF

Merci. Je n'ai pas voulu dire que RTE était plus compétent. En tout cas, c'est eux qui sont chargés de le faire en France. C'est ce que j'ai dit. Ils sont peut-être reconnus en France par les Institutions comme les plus compétents, car ce sont eux qui gèrent le réseau. Je le disais aussi bien pour vous que pour ces messieurs. C'est RTE qui pourra vous donner la réponse puisque ce sont eux qui effectuent les études scientifiques à la demande du Ministère. On verra jeudi prochain ce qu'ils apporteront comme réponse.

Je vous propose d'avancer un peu et de poser la question à Monsieur Jack Lengyel, qui est chef des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Energie et du Climat au MEEDEM, sur le Grenelle de l'Environnement, l'éolien en mer, la concertation sur les zones propices, les procédures d'appel et les retombées avec les taxes fiscales. Est-ce que vous pouvez lui passer le micro ? Merci.

S'il vous plaît Madame, vous poserez vos questions après et vous arrêtez de parler à chaque fois quand les autres personnes s'expriment. C'est le respect même de la démocratie. On écoute les arguments des autres. Ne faites pas non plus le clown, cela ne sert à rien. Vous faites rire peut-être, mais c'est tout. Donc, on écoute et je vous passerai ensuite la parole si vous avez quelque chose à dire.

Jacques LENGYEL

Bonsoir Messieurs et Mesdames. Je vais recentrer mon exposé sur la politique du Gouvernement en faveur de l'éolien marin. Je vais vous rappeler rapidement quelques données et quelques chiffres sur l'éolien en général en France et dans le monde.

L'éolien en France en 2009 représente 4 500 mégawatts. Elle a pour objectif en 2020, d'installer 19 000 mégawatts à terre et 6 000 mégawatts en mer, ce qui représentera 10 % de la consommation électrique en France.

L'éolien est la ressource la moins coûteuse après l'énergie hydraulique, parmi les énergies renouvelables disponibles.

Philippe MARZOLF

Vous lui poserez vos questions après. Il y aura le temps de poser des questions. Marquez vos questions sur les documents et après, vous pourrez les poser.

Jacques LENGYEL

L'éolien est également une filière industrielle créatrice d'emplois. En 2009 en France, 9 600 personnes travaillent à temps dans l'éolien. Nous pensons que d'ici 2012, il y aura 15 000 emplois. L'éolien en mer sera générateur d'encre plus d'emplois parce que ce sont des installations beaucoup plus compliquées. Il y a un enjeu de fabrication des machines, d'installation des machines et l'installation des machines elles-mêmes est beaucoup plus compliquée. L'installation en mer suppose des fondations et ces fondations sont coûteuses en capitaux et en hommes. N'oublions pas non plus que si la France est peu présente sur le marché de fabrication des turbines terrestres, le marché des turbines éoliennes en mer reste encore très ouvert et la France a tout le potentiel et les qualités requises en termes de savoir-faire pour y prendre une part très importante.

En résumé, les enjeux éoliens, et c'est valable pour la planète entière, c'est d'abord une énergie propre à un coût raisonnable, d'autant plus raisonnable que les prix du pétrole vont augmenter dans les années à venir. C'est une énergie qui permet une indépendance énergétique, car elle est produite localement et enfin, c'est une nouvelle filière industrielle, avec de nouveaux emplois et de nouveaux métiers.

Le gros avantage de l'éolien en mer est que la production est plus importante qu'à terre, parce que les vents sont plus réguliers, les machines plus grandes et elles peuvent aller capter des régimes de vent plus réguliers. Le fait de les installer en mer permet d'avoir pour la même puissance installée, moins de machines dans un espace donné. D'autre part, comme ce sont des machines qui seront de taille de plus en plus importante, on peut espérer dans le futur des gains de productivité très importants, et une énergie encore plus compétitive.

Pour le moment, malheureusement, cette énergie est chère parce qu'elle est moins mature que l'énergie éolienne terrestre. Pour la rendre plus mature, il va falloir évidemment la développer sur le plan de l'innovation, mais également sur le plan de l'échelle. Elle est 2 à 3 fois supérieure en coût à l'éolien terrestre. Ce surcoût est essentiellement dû à sa plus grande complexité. Nous devons travailler en mer, il faut installer les machines en mer dans des profondeurs qui sont souvent très importantes et nous ne pouvons pas travailler n'importe quand en mer, puisque nous sommes très dépendants de la météo.

Chez nos voisins en Europe, un petit éclairage sur ce qu'il se passe : vous pouvez voir qu'il y a déjà 2 000 mégawatts installés en 2009. Nos voisins ont des objectifs extrêmement ambitieux. En Allemagne, ils comptent installer plus de 25 000 mégawatts d'éoliens *offshores* d'ici 2030, et le Royaume-Uni est encore plus ambitieux, avec 25 000 mégawatts d'ici 2020. Vous noterez également que l'Allemagne, qui a toujours eu cette image de leader dans l'industrie éolienne, le garde encore et a déjà créé rien que sur l'éolien *offshore* 3 000 emplois.

Concernant la réglementation qui encadre l'installation de l'éolien en mer, celle-ci est très complexe. Je ne vais pas passer en revue les différentes procédures. Elle est extrêmement complète. Pour ce qui concerne le public, j'attire l'attention sur le fait que ces parcs et installations industrielles sont soumis à études d'impact très complètes qui vont couvrir les différents volets : impact sur les oiseaux, la faune aquatique, le paysage, etc. Pour chaque projet, il y aura une enquête publique pendant laquelle les riverains et les personnes intéressées pourront s'exprimer.

Comme ce sont en plus des projets très importants et très coûteux (en général, nous dépasserons les 300 millions d'euros, comme pour la Compagnie du Vent), la CNDP devra être saisie. Potentiellement, il y aura un Débat Public pour chaque projet. En résumé, c'est une réglementation très complète et je dirai très transparente.

Maintenant, entrons dans le concret et parlons de ce que l'État compte faire pour l'éolien en mer. Le retour d'expérience que nous avons eu sur l'éolien terrestre nous a conduits à amender un peu notre politique et à retenir le principe d'appel d'offres sur des zones qui ont été identifiées comme favorables.

L'identification de ces zones favorables va passer par un exercice de planification qui est actuellement en cours. Une première étape s'est déjà déroulée. C'est une étape que je qualifierais de relativement technique sous le pilotage de Préfets de région. Cette étape a permis de quantifier les zones techniquement favorables et celles qui réunissent les moindres contraintes : celles qui perturbent le moins possible les radars, celles qui perturbent le moins possible la pêche, celles pour lesquelles les profondeurs marines sont les moins importantes et celles pour lesquelles il y a une possibilité de raccordement au réseau électrique. Ne l'oublions pas. Cette première étape a permis d'identifier 500 kilomètres carrés et une capacité ou un potentiel immédiat de lancement de projet de 2 500 mégawatts. C'est sur cette échelle de grandeur que nous allons lancer la première tranche ou phase du développement de l'éolien en France.

Dans une seconde étape, nous avons demandé au Préfet d'approfondir la concertation sur ce tableau grossièrement brossé issu de l'étape d'identification des zones techniquement favorables. Nous allons entrer dans un processus de concertation plus fin, basé sur des zones mieux identifiées.

Je reviens simplement sur la procédure à laquelle seront soumis les industriels qui candidateront à l'installation de parcs en mer. Une fois ces zones identifiées, elles ne sont pas extrêmement nombreuses. Les côtes françaises sont très compliquées et les fonds marins vite profonds. Il n'y a pas tant de zones que cela.

Philippe MARZOLF

La question que tout le monde se pose est : est-ce que la zone concernée par les projets est une zone propice ou pas ? Je suppose que cela va être la question que tout le monde va poser.

Jacques LENGYEL

Je peux y répondre tout de suite si vous voulez.

Philippe MARZOLF

Oui, répondez tout de suite.

Jacques LENGYEL

Cette zone aujourd'hui ne peut pas être qualifiée de zone qui sera soumise de façon certaine à l'appel d'offres. Pourquoi ? Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que cette zone a été identifiée comme une zone techniquement favorable. Elle réunit un certain nombre de conditions techniques qui peuvent permettre l'implantation d'éoliennes en mer.

Maintenant, dans la deuxième étape, nous allons engager une concertation avec les riverains, les pêcheurs et le Ministère de la Défense, etc. Nous allons valider le périmètre exact dans lequel nous allons pouvoir implanter les éoliennes. Je ne peux pas vous garantir que la zone identifiée par la Compagnie du Vent va être soumise à appel d'offres. Voilà pour la réponse que j'espère claire.

Philippe MARZOLF

Le Débat Public ne sert pas de concertation avec les riverains. Comment allez-vous faire les concertations avec les riverains, vous, le Ministère ? Avec les acteurs, vous connaissez, avec le Grenelle.

Jacques LENGYEL

La présentation sera faite avec les associations, les associations de riverains...

Philippe MARZOLF

Ferez-vous une concertation à cinq ?

Jacques LENGYEL

A cinq, à six... Les Préfets sont chargés de faire...

Philippe MARZOLF

Quel est le délai de mise en œuvre de cette concertation ?

Jacques LENGYEL

Elle va commencer dans les prochaines semaines. Elle va commencer dans les prochaines semaines. Elle sera sur toutes les façades maritimes de la France.

Philippe MARZOLF

Vous n'avez pas dit à quelle date l'appel d'offres serait lancé.

Jacques LENGYEL

Nous comptons lancer cet appel d'offres d'ici la fin de l'année.

Chaque zone qui sera identifiée a souvent des caractéristiques physiques différentes. Plus c'est profond, plus c'est coûteux. Cela renchérit d'autant le prix d'achat de l'électricité, si vous voulez. L'appel d'offres permettra d'adapter « sur mesure » les conditions économiques qui permettront de réaliser ces projets. La visibilité globale que nous aurons sur les zones favorables nous permettra d'optimiser le raccordement de ces parcs en mer. Au lieu de faire un raccordement « spaghetti » pour chaque parc, nous allons pouvoir mutualiser les raccordements et ainsi, minimiser les contraintes pour les usagers avec un seul câble qui ramènera l'électricité à terre.

L'appel d'offres nous permettra de faire du sur-mesure. Pour une zone donnée qui est caractérisée par un certain nombre de contraintes qui lui sont particulières, nous pourrons dans le cahier des charges de la mise en concurrence, identifier ces contraintes et faire en sorte que certaines règles spécifiques soient respectées.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous pouvez bientôt conclure par rapport au temps ?

Jacques LENGYEL

Oui, mais vous m'avez interrompu avec une question importante.

Philippe MARZOLF

Vous avez mis dix secondes pour répondre.

Jacques LENGYEL

Dernier point important, pour qu'une industrie se développe, quelle que soit la filière, quel que soit le type d'industrie, il faut aux investisseurs de la visibilité dans le temps. Nous allons lancer cette politique de développement sur 6 000 mégawatts en plusieurs tranches sur 2020, avec cette visibilité qui va permettre aux investisseurs de construire des usines en France.

Un dernier mot puisque c'était un point important que vous avez souhaité évoquer, c'est la fiscalité locale. Comme toute industrie qui s'implante dans un territoire, elle va permettre de générer une fiscalité. En l'occurrence, il existe une fiscalité particulière pour l'industrie éolienne en mer, qui s'élève à 12 869 euros par mégawatt installé. Ils seront répartis par le Préfet aux communes du littoral ayant visibilité sur le parc pour moitié, et pour moitié par le Conseil Général, qui selon certains critères qu'il déterminera, pourra décider de la reverser aux activités maritimes, de pêche et de plaisance du Département.

Un dernier transparent pour vous montrer comme fonctionne cette taxe locale, en ce qui concerne les communes riveraines. La formule permet de prendre en compte, à la fois la population de la commune et également sa distance au parc. Là, vous avez un exemple sur un parc de 400 mégawatts. Vous voyez ce que cela peut donner en termes de génération de revenus.

Philippe MARZOLF

Je vous remercie pour votre intervention. Je vous propose d'aborder tout de suite le cadre énergétique régional, en Picardie notamment. Les intervenants seront Christophe Porquier, Vice-président du Conseil Régional en charge de l'écodéveloppement, de l'énergie et du climat ; et ensuite, Monsieur Jean-Yves Cannesson, rapporteur au CESR, qui a réalisé une étude qui a été distribuée à l'entrée.

Christophe PORQUIER, Vice-président du Conseil Régional en charge de l'écodéveloppement, de l'énergie et du climat

Déjà, je voulais dire que je trouvais très bien que ce débat ait lieu en confrontant tous les points de vue.

La position de la Région est dans une stratégie d'écodéveloppement qui a été rappelée par le Président du Conseil Régional à l'occasion du dernier débat budgétaire. Cette stratégie d'écodéveloppement intègre un certain nombre de volets en politique énergétique :

- Maîtriser l'énergie qui est un enjeu considérable. Cela a déjà été un peu évoqué par des intervenants précédents, mais nous n'y sommes pas encore. Certes, nous dépensons moins d'énergie avec des ampoules ou même des appareils électroménagers que nous possédons tous chez nous. Bien sûr, ces économies que nous réalisons sont pour l'instant malheureusement compensées en dépense d'énergie par de nouveaux appareils (chargeurs de portables, ordinateurs qui font tourner des serveurs qui sont dans des salles climatisées, etc.). La consommation d'énergie est toujours importante. Il faut essayer de maîtriser notre consommation d'énergie, à la fois en optimisant ce qui existe, mais aussi en essayant de diminuer notre consommation d'énergie.
- Développer l'énergie produite en faisant en sorte qu'elle soit la plus propre possible. Des déchets sont produits par la production d'énergie (produits pétroliers : CO², nucléaire : déchets radioactifs). Les énergies renouvelables ont pour particularité de ne pas produire de déchets. Nous avons la volonté de les encourager au niveau régional, que ce soit l'ensemble des énergies renouvelables, pas seulement l'éolien, mais aussi la biomasse, la filière bois énergie, la géothermie, le solaire, et d'autres.

Nous intervenons sur l'ensemble de ces secteurs, pas seulement sur les projets installés en Picardie, mais en étant porteur de projets. La région Picardie participe à l'implantation du premier parc éolien public à Montdidier qui fait que les retombées de ce parc reviendront directement aux collectivités locales.

Un certain nombre de projets sont des projets privés terrestres et maritimes et ils ne sont pas motivés par le territoire. Ils sont portés par des porteurs de projets privés. La Picardie est aujourd'hui une région à fort potentiel avec près de 1 000 mégawatts déjà installés sur son territoire, plus 1 100 mégawatts qui peuvent s'installer demain, plus le potentiel d'éolien *offshore*. Tout le littoral, de la Haute-Normandie jusqu'au Nord-Pas-de-Calais, est dans une situation favorable pour accompagner cette activité économique qui peut apporter un certain nombre de retombées sur le territoire. On sait qu'en cette période de crise économique assez prononcée, il y a beaucoup d'interrogations sur la manière dont les

secteurs aéronautiques, automobiles, peuvent évoluer demain. Là, il y a un secteur qui est actuellement en forte croissance, c'est celui des énergies renouvelables. Des transferts peuvent s'opérer et des entreprises peuvent se diversifier et trouver de nouvelles activités.

La Région aujourd'hui peut intervenir pour faire en sorte que la filière éolienne, véritable filière industrielle, puisse s'implanter sur le territoire, créer des emplois et que de la formation puisse se faire autour de cette filière. Il ne s'agit pas simplement de la maintenance des éoliennes, mais aussi de la production d'éoliennes, comme je le disais tout à l'heure. Un certain nombre d'acteurs en France participent à la construction. Il faut aussi que la Picardie prenne sa place dans ce chantier.

Ceci pour dire que notre position par rapport à ce projet est favorable, mais cela dépend également du degré d'investissement des porteurs de projets sur les territoires qui sont immédiatement concernés et la région qui est concernée. Quelles sont les retombées économiques en termes d'emplois, non seulement sur le secteur de l'éolien, mais aussi sur le tourisme ? Comment accompagner le secteur de la pêche qui directement impacté ? Nous avons un certain nombre d'interrogations en direction des porteurs de projets concernant les ressources qui existent et qui sont à disposition. Comment le territoire peut-il aussi bénéficier de ces implantations pour que les personnes qui vivent ici puissent se sentir concernées ?

Nous prendrons un certain nombre de précautions – c'est le débat qui va nous donner l'enseignement – au regard de l'inscription dans le paysage. Il ne s'agit pas non plus de dégrader le littoral par une implantation de ce type-là. De fait, parmi les projets présentés, celui qui est au plus près des côtes semble un peu aventureux. Il y a les enjeux paysagers, mais aussi la sécurité du rail de navigation, en termes de milieu naturel qu'il faut observer de près. C'est au regard de l'ensemble des réponses qui seront apportées pendant ce débat que la Région affinera sa décision, même si aujourd'hui, nous regardons cela avec beaucoup de bienveillance.

Philippe MARZOLF

Merci pour votre intervention et merci d'avoir respecté le temps de parole. Monsieur Cannesson, vous avez fait un rapport au CESR que vous avez voulu diffuser à l'entrée. Est-ce que vous pouvez nous en donner un peu une synthèse ?

Jean-Yves CANNESON

Oui, effectivement. Tout d'abord, quelques mots pour vous présenter le CESR (Conseil Économique et Social Régional) qui est une assemblée assez méconnue. C'est la deuxième assemblée régionale qui est constituée de trois collèges : un collège d'acteurs économiques, un collège de syndicats salariés et un collège d'acteurs associatifs. Cette deuxième assemblée régionale est amenée à émettre des avis sur la demande du président du Conseil Régional. Face au développement rapide et même brutal de l'éolien en Picardie, La Commission de l'Aménagement du Territoire du Conseil Économique et Social s'est préoccupée de la question. On avait présenté une note au bureau du Conseil Économique et Social il y a maintenant à peu près un an et demi pour attirer l'attention du Conseil sur ce développement brutal et évaluer l'impact sur le paysage picard, les incidences sur le cadre de vie et l'attractivité de la Région.

Un tout petit rappel : ce rapport a été voté par le Conseil Économique et Social Régional le 13 octobre 2009. Il a déjà six mois. Lorsque nous l'avons rédigé, préparé, le projet *offshore* dont on

parle aujourd'hui n'était pas encore déclaré d'intérêt national. Notre rapport se préoccupait essentiellement de l'éolien *onshore*.

Nous avons été interpellés par des problèmes d'insertion paysagère. Au fil de nos échanges, nous avons malgré tout constaté que ce problème était bien pris en compte par les services de l'État. Nous nous sommes rendu compte qu'il était peut-être trop tard pour s'opposer à l'éolien, que le coût était « parti » et que le développement de l'éolien était inéluctable. Il est en quelque sorte dans la loi maintenant. Le Grenelle de l'Environnement impose effectivement un développement des énergies renouvelables et à travers cela de l'éolien.

Nous nous sommes orientés sur une réflexion différente. Nous nous sommes dit que l'éolien devait apporter matière à former, à entreprendre et à innover comme l'on dit les intervenants précédents. Nous avons fait un bref état des lieux à partir des éléments fournis et notre première impression a été confirmée : la Picardie devient la première région en développement éolien. Je crois que le département de la Somme était le premier au niveau national, la Région Picardie était la seconde et je crois qu'elle est maintenant passée la première.

Il y a des gisements éoliens très importants. Il y a trois zones de vents : la façade Manche-Mer du Nord, le Front atlantique et la zone Méditerranée. C'est maintenant dans le Nord de la France que se développe l'éolien. L'espace maritime est concerné puisque l'on est là ce soir pour en parler.

Nous avons constaté que la prise en compte de l'insertion paysagère est faite de manière correcte, elle est effectivement à l'origine de la réglementation qui s'est mise en place. Vous savez que l'on débat aujourd'hui de la loi Grenelle II. Des schémas paysagers ont été élaborés dans les trois départements picards. Un schéma régional éolien a également été initié. Nous avons estimé que cette stratégie devait être suivie. Nous avons pensé qu'il était important que les sites qui bénéficient d'un fort potentiel éolien, se faisant plus rares, la pression des développeurs sera certainement à l'avenir plus forte. Il est effectivement important de préserver l'aspect paysager et de veiller à la concertation qui doit être de qualité et la plus élargie possible.

L'éolien nous est apparu essentiellement comme un facteur de développement territorial. Les parcs éoliens génèrent des retombées financières importantes pour les territoires sur lesquels les éoliennes sont implantées. Ces retombées sont de trois ordres : taxe foncière, taxe professionnelle et loyer des terrains. Je passe rapidement là-dessus, car ce n'est pas tout à fait l'objet du débat.

Pour nous, l'essentiel était que les territoires puissent mutualiser les retombées financières générées par l'éolien. Ce dernier doit être un facteur de développement au niveau de la formation, du développement économique ou encore de l'innovation.

- la formation : la maintenance dans la filière éolienne est un pan important de ce développement. Si toutes les régions sur lesquelles sont implantées les éoliennes ne peuvent prétendre accueillir les entreprises et les centres de recherche intervenant au sein de la filière, les emplois relevant de la maintenance seront comptés au nombre d'éoliennes installées. La maintenance des parcs nécessite de faire appel à des prestataires locaux. De ce fait, ce sont des emplois qui devraient rester en Picardie, et qui ne devraient pas être délocalisés ;
- le développement économique et l'emploi : la filière est relativement peu représentée en Picardie. Cinq entreprises ont été identifiées par le syndicat des énergies renouvelables. Rapidement, on va

retenir le cas d'Enercom, troisième constructeur mondial qui s'est implanté près de Compiègne et qui est en train de construire une usine de construction de mâts en béton. Ce sont 310 emplois qui devraient être créés ;

- l'innovation : il nous a semblé que la Picardie possédait des compétences et des ressources pour être un acteur dynamique et innovant de la filière avec Aerolia, comme avec le composite et le tissu industriel picard.

Par rapport à ces différents éléments, il serait pertinent d'envisager la mise en place en région d'une formation spécialisée, complémentaire ou continue en matière de maintenance éolienne.

Il est essentiel de réfléchir à la manière de tirer parti du développement de l'éolien en région pour redynamiser le tissu industriel régional. L'éolien peut représenter un débouché pour les secteurs de l'industrie traditionnelle (métallurgie, chaudronnerie, mécanique).

Il est important de faire un état des lieux des ressources et des compétences en région exploitables au sein de la filière et évaluer le potentiel de la région en la matière.

Cette réflexion sur le développement de l'éolien appelle une réflexion plus large. Comme le disait Monsieur Porquier à l'instant, l'éolien n'est qu'une composante des énergies renouvelables et il est essentiel de les penser dans leur ensemble. Ceci étant, par rapport au projet aujourd'hui, je rejoindrai Monsieur Porquier dans ses conclusions. Effectivement, le CESR sera attentif aux retombées financières pour les territoires.

Philippe MARZOLF

Très bien. Merci de votre intervention. Avez-vous des réactions par rapport à la politique nationale et la politique régionale ? Ensuite, la Compagnie du Vent présentera le projet.

Monsieur PARIS (simple usager de la mer)

Le représentant du Gouvernement nous a parlé de la taxe reversée qui pourra être reversée aux marins. Aujourd'hui, il n'y a aucune obligation de la reverser dans la loi.

Concernant le tourisme, si c'est comme pour l'éolien sur terre, nous n'avons jamais vu de camping, d'hôtel ou de restaurant se développer au pied d'un parc éolien. Prouvez-moi que cela va développer du tourisme.

Vous nous parlez aussi de perturbations des ondes radio. Lorsqu'il y aura un SOS en mer lancé par un marin en détresse, nous ne l'entendrons pas. Qui sera responsable ? N'est-ce pas vrai, Monsieur ?

J'ai en ma possession le rapport réalisé par l'Agence nationale de Fréquences à la demande du Ministère chargé de l'Industrie : « Perturbations de la réception des ondes radioélectriques par les éoliennes ». C'est chez vous, ça, ce n'est pas chez moi.

Philippe MARZOLF

Si vous voulez bien nous donner la référence du dossier, cela nous intéresse de le mettre sur le site de la Commission afin que tout le monde soit au courant. Merci.

Jacques LENGYEL

Sur les modalités de redistribution de la taxe, la loi dit bien que pour moitié elle est redistribuée aux communes et que pour l'autre moitié, *via* le Conseil Général, elle est reversée aux métiers de la mer et notamment la pêche. Donc, le Conseil Général certes est l'intermédiaire pour la redistribution, mais quelque part, c'est déjà préfléché vers les pêcheurs et les plaisanciers.

Philippe MARZOLF

Dans votre transparent, il est noté que le Conseil Général décidera de la répartition de la taxe entre les activités de la pêche et les activités de loisirs. C'est là qu'il y a peut-être des inquiétudes qui apparaissent.

Jacques LENGYEL

N'oublions pas que le Conseil Général est l'Assemblée des élus du peuple. C'est une entité démocratique et elle reflétera les enjeux locaux liés à cette redistribution.

Philippe MARZOLF

Il faut faire du *lobbying* auprès du Conseil Régional pour avoir un maximum d'argent. Si vous lisez bien la loi, il est écrit que c'est le point de raccordement. Le point de raccordement est à Penly (département de la Seine-Maritime).

Jacques LENGYEL

En ce qui concerne le tourisme, il faut d'abord préciser que les parcs seront les plus éloignés possible des côtes. On en entend souvent parler, notamment au Danemark, mais il faut savoir que ces parcs suscitent une grande curiosité de la part des touristes. Très bien. Je resterai factuel.

La sécurité en mer fait partie des points qui ne sont pas négociables. C'est clair que là où les éoliennes seront dangereuses pour les usagers de la mer il n'y en aura pas. Que l'on soit très clair. C'est d'ailleurs ce critère parmi tous les autres critères qui a été retenu pour identifier les zones techniquement favorables. Les zones où nous allons approfondir la concertation sont des zones qui ne posent pas de problème en termes de sécurité en mer. Il faut que l'on soit bien clair là-dessus.

Philippe MARZOLF

La zone technique propice ne pose pas de problème par rapport à la sécurité maritime, par conséquent.

Jean-Marie BYHET

J'entends beaucoup de blabla. Je suis marin-pêcheur à la retraite. Je m'aperçois que l'on discute sur un projet éolien avec 141 éoliennes. Je pense qu'il ne faut pas se leurrer. Nous n'en aurons pas 141, mais 900 à 1 000, puisque nous parlons d'un parc de 1 200 éoliennes. Qu'allez-vous faire de tous les marins-pêcheurs ? De Cherbourg à Calais, qu'allez-vous faire de tous les marins-pêcheurs ? Allez-vous les parquer ? Allez-vous les mettre au chômage ? Je voudrais bien savoir ce que vous allez en faire.

Nous n'avons pas besoin de votre « pognon », nous savons travailler et nous avons des bras. Nous savons travailler tous seuls. Nous n'avons pas besoin de votre « pognon ». Nous, ce que l'on veut, c'est « bosser ». On ne veut pas être embêté. C'est tout. Tout cela pour faire du « fric » ! Nous voulons travailler. C'est ancestral, cela fait 200 ou 300 ans que l'on est là. On veut rester ! Ce n'est pas vous qui allez nous faire partir, je peux vous l'assurer ! Croyez-moi, la semaine prochaine, il y aura les marins pêcheurs et ce sera autre chose encore ! Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Les 1 200 éoliennes correspondent aux 1 200 éoliennes de 5 mégawatts pour les 6 000 mégawatts d'objectifs. Est-ce que les zones techniquement propices sont réparties sur le littoral français ou uniquement en face des côtes d'Albâtre et Picarde ?

Jacques LENGYEL

Le Vice-président du Conseil Régional l'a rappelé...

Philippe MARZOLF

Laissez-le parler. C'est difficile de parler en public, Madame.

Jacques LENGYEL

Je serai très bref. Le développement de l'éolien marin n'aura pas d'impact négatif sur le milieu marin existant, notamment la pêche. Le développement de l'éolien marin sera sans impact sur les activités de pêche. C'est tout l'enjeu de la concertation qui va avoir lieu dans les prochains mois et les prochaines semaines. Il s'agira de déterminer comment il sera possible de pêcher dans ces parcs.

Philippe MARZOLF

Laissez-le parler, s'il vous plaît !

Jacques LENGYEL

Actuellement, nous avons lancé un certain nombre d'études pour analyser les règles qui permettront que l'on puisse pêcher dans ces parcs éoliens. En tout cas, ces parcs ne devront pas gêner la circulation des usagers de la mer les plus présents localement.

Philippe MARZOLF

C'est vrai qu'ils vont être difficiles à mettre en application. Madame ?

Antonia ORTU

Si vous nous dites que 50 % de la taxe est reversée aux métiers de la mer, c'est bien la preuve que vous allez nuire aux métiers de la mer. Sinon, pourquoi reverseriez-vous la taxe ?

Jacques LENGYEL

C'est une boutade. C'est un facteur d'attractivité. C'est un signe fort envers les professions maritimes. C'est un geste fort pour rassurer les acteurs de la mer.

Ariane VENNIN, Ecologie sans frontières

Je suis un peu surprise de ce procès d'intention que l'on fait aux éoliennes en mer. Je vous pose juste une question. Quels choix énergétiques allez-vous faire pour le futur de vos enfants ? Préférez-vous voir une éolienne en mer ou des puits de pétrole avec tous les dangers qu'ils représentent ? Attendez ! Quels choix énergétiques faisons-nous ? C'est du *lobbying* écolo, oui. Je suis à Saint-Briac-sur-mer et je serais ravie d'avoir des éoliennes en face de chez moi.

Au-delà de cette position où nous sommes, Écologie sans frontières, 100 % favorables au développement de l'énergie éolienne en mer, sur le principe, je reste réservée sur certaines modalités pratiques. Ma question s'adresse à Monsieur Lengyel, puisque vous nous dites que l'État va faire un mécanisme d'appel d'offres. Comment ce projet, qui est antérieur à l'adoption des règles relatives aux zones propices et aux appels d'offres, va-t-il s'insérer dans ce cadre réglementaire futur ? C'est le premier point. Quelles seront les dispositions relatives aux enchères et au dépouillement des offres dans le cadre de cet appel d'offres ? Les conditions réglementaires et financières relatives aux tarifs d'achat permettront-elles véritablement le développement de cette filière industrielle que l'on appelle de nos vœux ?

Jacques LENGYEL

A votre première question sur le cas de la Compagnie du Vent, j'ai déjà répondu partiellement à cette question. En deux mots, la Compagnie du Vent a pris deux risques. Le premier risque est que ces zones ne soient finalement pas sélectionnées en tant que zones favorables à l'issue de la planification menée par les services de l'Etat. Le second risque est de ne pas être retenu *in fine* à l'issue de l'appel d'offres, une fois définies les zones jugées favorables. Voilà pour le cas particulier de la Compagnie du Vent.

Philippe MARZOLF

Nous confirmez-vous que chaque porteur de projet, même s'il est sélectionné dans les appels d'offres et si son investissement est supérieur à 300 millions d'euros, sera obligé de saisir la CNDP ? J'ai toujours dit aux autres porteurs de projet que la CNDP en tant qu'autorité administrative indépendante ne pourra décider que (*inaudible*) pour tous les porteurs de projet, même s'ils ont été sélectionnés par rapport à l'Etat. Donc, tous les projets seront au même niveau du point de la CNDP en tout cas. Du point de vue de l'Etat, c'est autre chose.

Jacques LENGYEL

La procédure d'appel d'offres fait intervenir une commission indépendante qui s'appelle « la Commission de Régulation de l'énergie » et qui la commission indépendante dans le domaine de l'énergie, un peu comme la CNDP est une commission indépendante. Cette commission est chargée d'établir le cahier des charges de l'appel d'offres. Elle classe ensuite les différentes offres. Cette procédure est déroulée de façon indépendante du pouvoir politique et de l'Administration.

Est-ce que les critères de sélection seront publics ?

Jacques LENGYEL

Bien sûr, les résultats sont publiés ensuite. Le classement qui est établi est public, tout est absolument public. C'est vraiment une garantie de transparence et de traitement égal entre tous les candidats. Sur le prix d'achat, comment fonctionne la procédure ? L'Etat dit qu'il met une zone en concurrence de façon à ce qu'on lui propose le meilleur prix. En fait, les candidats dans leur offre, vont proposer le prix auquel ils sont prêts à faire le projet. Forcément, ce prix-là va leur permettre de faire le projet.

Si vous voulez, c'est une procédure qui permet d'avoir des conditions économiques sur mesure pour les porteurs de projet.

Philippe MARZOLF

C'est un prix de rachat. C'est le meilleur prix de rachat.

Jacques LENGYEL

C'est le prix de vente aux acteurs qui sont obligés d'acheter. Souvent, c'est EDF, mais c'est aussi les distributeurs non nationalisés.

Philippe MARZOLF

Ecoutez ! Il vient de vous dire que ce sera des appels d'offres et qu'un des critères de sélection, ce sera aussi la demande du prix de rachat de l'électricité demandée par l'opérateur. C'est bien cela ? Vous confirmez.

Jacques LENGYEL

Oui, tout à fait. Bien sûr. On l'a déjà fait, si vous voulez. Le Gouvernement a déjà lancé plusieurs appels d'offres de ce type. Il y en a déjà trois de lancés pour des projets de biomasse suivant exactement le même principe. Un projet a été également lancé pour un projet de centrale solaire au sol suivant le même principe. Nous allons en lancer d'autres encore sur la biomasse et pour l'éolien dans les DOM-TOM. C'est une procédure qui est maintenant assez banale, bien rodée et que nous allons appliquer à l'éolien marin.

Philippe MARZOLF

Qui est complètement différente de la procédure de l'éolien terrestre.

Jacques LENGYEL

Pour l'éolien terrestre, le Gouvernement a fixé par arrêté ministériel un prix d'achat de cette électricité. Je ne sais pas si beaucoup d'entre vous sont familiarisés avec les panneaux solaires. Il y a un prix d'achat à l'électricité solaire. Tout porteur de projet qui monte un projet, qui a un permis de construire,

tout comme on monte un projet immobilier, peut bénéficier de ce prix d'achat qui est un prix fixe pour tout le monde. C'est le même prix pour tout le monde.

Pour l'éolien en mer, nous avons pris en compte des conditions économiques très différentes d'un endroit à l'autre. C'est pourquoi nous avons préféré opter pour cette procédure d'appel d'offres qui présente d'autre part d'autres avantages que je vous ai présentés tout à l'heure.

Philippe MARZOLF

Une dernière intervention de Monsieur Maheut. Je vous donnerai la parole ensuite. Je donnerai ensuite la parole à la Compagnie du Vent qui présentera le projet et vous aurez bien sûr encore du temps pour vous exprimer plus sur le projet. Donc, nous sommes plus, là, sur la politique régionale et nationale.

Alexis MAHEUT

Là, je suis encore plus inquiet sur l'avenir de la pêche. Si l'achat d'électricité est au mois cher, je ne suis pas sûr de l'entretien des champs d'éoliennes ? Attendez, vous avez parlé longuement, nous pouvons quand même parler. Je suis très inquiet, parce que si c'est au moindre coût, que va devenir l'entretien sur 20 ans ? Peut-être que les entreprises feront faillite et largueront les champs éoliens en mer ? Je suis très inquiet de cela. Cela arrive déjà sur terre. Cela arrive déjà à terre. Nous avons l'exemple sur le littoral, avec un champ éolien dont on a voulu se débarrasser. Je suis très inquiet de ça. Ce n'est pas une question de production, c'est une question de moindre coût que l'on va revendre à EDF. J'exagère, mais c'est ça. Je suis encore plus inquiet de l'avenir de ce qui va se passer en mer.

Et puis, vous parliez de concertation. Je voudrais rappeler que dans le texte qui existe, l'argent qui revient au Département, l'orientation, c'est en premier lieu le tourisme, et la pêche passe après. C'est écrit ainsi. Je me suis déjà révolté sur le sujet. Les premiers concernés sont les marins-pêcheurs et pas les personnes qui se promènent en mer le dimanche ou en semaine. Il en faut, c'est bien. Mais les premiers concernés par les champs éoliens, ce sont les marins-pêcheurs. Je m'étais déjà un peu révolté. Ce n'est pas le contraire qui est marqué. C'est le tourisme, le nautisme, et après les marins-pêcheurs. J'insiste bien. Les discussions entre les marins-pêcheurs et le Département, je peux vous dire que c'est loin d'être clos. Quand vous voyez les sommes...

Nous sommes 600 marins pêcheurs en Basse-Normandie et avons également des pêcheurs du Nord-Pas-de-Calais qui viennent pêcher dans ces zones. Comment devons-nous nous répartir la cagnotte ? Cela m'inquiète.

Je suis Président du Comité régional et je ne suis pas banquier, ni directeur de casino. J'insiste bien sur le mot.

Philippe MARZOLF

Que demandez-vous à ces retombées fiscales ? Avez-vous une demande précise ?

Alexis MAHEUT

Attendez, avant de donner de l'argent aux gens, il faut savoir comment celui-ci sera distribué. Un marin pêcheur qui travaille deux mois sur le site, combien va-t-on lui donner. Et celui qui travaille une année complète ? Celui qui travaille sur la zone toute l'année avec son petit bateau et qui vit de cela, si on lui

interdit le chalutage, il ne pourra pas du tout travailler sur la zone et il se déplacera autre part. Sa maison sera au Tréport et il ira travailler au Havre. J'insiste bien, sachant qu'il y a des projets dans la baie de Seine qui vont aussi nous interdire de travailler. Je suis vraiment très inquiet de cela.

Sur la concertation, je suis très tranquille. Nous, marins-pêcheurs, avons été les premiers à demander à Monsieur Borloo de la concertation, et un schéma d'aménagement de l'extraction de granulats qui nous prennent de la place en mer, et des champs d'éoliens aux ports de la Manche. Je me suis déplacé au nom des trois comités régionaux – parce que j'avais l'accord verbal des deux autres - et nous avons eu une concertation « déguisée » du mois de juillet 2009 à février 2010 quand on a répondu. La première réunion se déroulait avec le syndicat et les futurs exploitants qui devaient nous présenter les contraintes de l'éolien par rapport au tourisme, la distance par rapport à la côte, etc. Puis nous avons eu les militaires (le Préfet maritime intervient), les ports autonomes, l'aérien, etc. Nous avons eu un tas de cartes.

En réalité, personne n'a annoncé la surface prévue ni le nombre d'éoliennes. Nous ne savons toujours pas le nombre de projets prévus dans la Manche. Il existe un syndicat de champs éoliens en mer et je ne les ai pas beaucoup entendus dans ces réunions. Trois réunions se sont déroulées à Rouen et trois au Havre. Les deux premières, on avait oublié d'inviter le Comité Régional de Pêche de Haute-Normandie. C'est dommage. Nous avons appris par la Région qu'avait lieu la dernière réunion. J'y suis allé un peu « furibard », car j'étais très mécontent, car c'est moi qui avais été à l'initiateur de ces réunions. Nous n'avons pas parlé de l'extraction des granulats. Nous n'avons parlé que de l'éolien. Quand vous dites qu'il y a des concertations, je suis « fort de café » quand même ! Cela s'est retourné contre les marins-pêcheurs. Le Préfet a demandé aux marins-pêcheurs les zones qui les impacteraient le moins. Les projets éoliens n'ont pas été demandés, car tous les promoteurs sont en concurrence et aucun d'entre eux ne veut dévoiler ce dont il a besoin. On est « infoutu » de savoir si l'on a besoin d'un champ de 100, de 80, de 40 ou de 30. C'est la même chose pour la forme.

Quand vous dites que les collectivités toucheront de l'argent, c'est dans un périmètre de 20 kilomètres autour d'une éolienne. On fait des cercles. Ce n'est pas de la ligne d'atterrissage du coin. Ce n'est pas comme cela que ça marche. Nous avons eu des discussions à Fécamp quand j'ai annoncé cela à la Communauté de Communes, je leur ai dit : « *Vous allez toucher ça comme argent* ». C'est le nombre d'habitants dans le périmètre de 20 kilomètres d'une éolienne, s'il y en a une dans le périmètre de votre mairie. C'est ça qu'ils vont toucher. Je leur ai expliqué que la forme du champ éolien était importante.

Dans ces réunions de concertation, aucun promoteur n'a su annoncer le nombre d'éoliennes, la forme exacte du champ, etc. La preuve ! Aujourd'hui, dans vos documents, vous avez de grands camemberts.

Nous demandons les points géographiques des zones. Les marins pêcheurs ne travaillent plus à la lune, c'est fini. On sort la nuit pour pêcher, mais on a des appareils pour se diriger qui sont précis au mètre. Si ces appareils sont installés dans un endroit noir avec des formes différentes, cela aura des conséquences pour les filets avec les courants, mais aussi sur les traînes des chalutiers et les coquillards. Ce que l'on demande et que l'on n'a jamais, ce sont les points géographiques des champs éoliens. Malgré ces trois réunions de concertation, l'Etat a été incapable de demander ça au syndicat éolien. Donc, la concertation, ça va bien !

Philippe MARZOLF

Monsieur Maheut, nous reverrons tout à l'heure avec la Compagnie du Vent ce problème des points GPS de leur parc. Avez-vous quelque chose à répondre ? L'Etat est un peu en accusation, mais c'est un sport national en France.

Jacques LENGYEL

Je suis content de répondre, parce que je pense que mes réponses contribueront à rassurer Monsieur. En ce qui concerne votre inquiétude relative au fait que l'État ne retienne que le moins-disant lors de cet appel d'offres, nous n'allons pas retenir le moins-disant. Il n'y aura pas qu'un seul critère à prendre en compte, qui est le prix. Il y aura aussi le critère de qualité de projet et de maturité du projet. C'est le premier point.

Deuxième point, un industriel qui investira sur un parc de 100 mégawatts environ devra déboursier une somme colossale. Il va investir 400 millions d'euros. C'est à la louche. Il va devoir déboursier 400 millions d'euros. Ces 400 millions d'euros vont être amortis sur la durée de vie du parc (20 ans). Comme le tarif sera conçu pour durer 20 ans, en fait, il devra avoir une production régulière pour avoir des revenus réguliers et amortir cette installation sur 20 ans. Autant vous dire que si la maintenance du parc est négligée, l'industriel fait faillite. Il fait faillite !

Dernier point : que se passe-t-il quand le contrat de 20 ans se termine ? C'est vraiment ça la question. La loi prévoit une obligation de démantèlement. Comment sera financé ce démantèlement ? L'industriel devra pendant toute la durée du parc, pendant les 20 ans, constituer des garanties financières. Cet argent provisionné, déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, sera immobilisé pendant 20 ans pour financer *in fine* ce démantèlement. Il n'y a aucun risque sur un abandon d'éoliennes qui irait à vau-l'eau au milieu de la mer.

Philippe MARZOLF

J'entends la salle réagir en disant que ce n'est pas vrai sur terre que ce n'est pas obligatoire sur terre. Comment est-ce que cela se passe sur mer ? Est-ce que ce sera obligatoire sur mer ?

Jacques LENGYEL

C'est obligatoire sur terre comme sur mer.

Contestations.

Le décret est à paraître. Excusez-moi. Sur l'éolienne en mer, il n'y a pas besoin de décret. Sur l'éolien en mer, la législation est d'ores et déjà applicable.

Philippe MARZOLF

Sur l'éolien, c'est déjà fait, parce que c'est l'espace maritime, le public maritime.

Jacques LENGYEL

Ensuite, un dernier élément factuel sur la façon dont cette taxe va être distribuée. Dans un département où la pêche est la deuxième activité économique du département, le Conseil Général redistribuera évidemment une grande partie de cette taxe aux marins-pêcheurs. J'ose l'imaginer, quand même. Le Conseil Général est élu. Il insistera pour distribuer une grande partie de cette taxe aux marins-pêcheurs. Je ne parle pas d'assistanat, je parle d'investir dans de nouveaux matériels, de nouveaux ports.

Enfin, un point très important sur la concertation. Encore une fois, l'étape qui s'est déroulée précédemment et pilotée par le Préfet de Région a été une étape que je qualifierais d'abord de « technique ». Vous avez souligné à juste titre l'importance de délimiter précisément les zones, et notamment au regard des contraintes de pêche et de navigation dans ces zones. Ce travail sera effectué dans la deuxième phase qui s'amorce, c'est-à-dire dans les mois qui viennent. Nous ferons tout pour que dans le cahier des charges de l'appel d'offres, des règles d'implantation des éoliennes soient fixées de façon à ce que la circulation maritime soit possible et que le chalutage soit possible. Nous ferons tout pour que ce soit le cas.

Philippe MARZOLF

Je vous remercie. Merci en tout cas. N'hésitez pas à poser vos questions. Les réponses seront effectuées par écrit. Il faut quand même que la Compagnie du Vent présente son projet. J'ai trois personnes qui ont demandé la parole. Je leur passerai la parole juste après que la Compagnie du Vent ait posé la question. Merci. Messieurs, je vous remercie de votre participation.

Si les intervenants de La Compagnie du Vent peuvent monter pour venir présenter leur projet. Ensuite, je vous repasserai la parole pour réagir par rapport au projet directement que propose la Compagnie du Vent.

Débat sur le projet de la Compagnie du Vent

S'il vous plaît, il y a d'abord une introduction d'un représentant de GDF Suez et également de Monsieur Germa qui est le Président de la Compagnie du Vent.

Jean-Baptiste SEJOURNE, Groupe EDF Suez

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Jean-Baptiste Sejourne et je représente le Groupe GDF Suez. Je dirige les activités production de l'électricité en France.

En trois minutes, cela sera bref. Je vais vous dire pourquoi le Groupe GDF Suez auquel la Compagnie du Vent appartient est derrière ce projet des Deux Côtes.

Le Groupe GDF Suez est un grand Groupe énergétique mondial. Il possède trois activités : une activité dans l'électricité, une activité dans le gaz et une troisième activité tournée vers la sobriété énergétique et vers l'environnement.

Dans la sobriété énergétique en France, il faut que vous ayez en mémoire que 70 000 personnes travaillent dans l'efficacité énergétique en France et que nous nous développons également dans la protection de l'environnement, la protection de l'eau et le traitement des déchets.

L'activité dont je m'occupe, la production de l'électricité, est une activité diversifiée. Nous nous intéressons à tous les types de production d'électricité et nous sommes le deuxième producteur d'électricité en France (avec un peu plus de 7 000 mégawatts) à partir de production à base de gaz et à base d'hydraulique (50 % de la production est à base d'hydraulique, avec la Compagnie Nationale du Rhône, la Société Hydraulique du Midi dans les Pyrénées et le Massif Central). En plus du droit de tirage nucléaire, nous nous développons dans les autres énergies renouvelables, parce que l'hydraulique est aussi une énergie renouvelable.

Nous avons, dans les énergies renouvelables, le premier parc éolien installé en France avec un peu plus de 600 mégawatts, notamment grâce à la Compagnie du Vent et nous développons le photovoltaïque. C'est pour nous assez naturel, après ce qui a été rappelé précédemment, à savoir que la France a des objectifs ambitieux à hauteur de 2020 pour atteindre 23 % d'énergies renouvelables. Elle cherche à développer l'ensemble des filières qui sont l'éolien terrestre, le photovoltaïque, l'hydraulique, ainsi que l'éolien en mer.

C'est pourquoi nous sommes intéressés à examiner les possibilités de développer des projets éoliens en mer.

Dans quelques instants, la Compagnie du Vent va vous présenter le projet des Deux Côtes. Ce soir, je voudrais vous dire que nous nous réjouissons de voir le démarrage de ce débat. Il y a une très forte participation. Vous êtes nombreux à avoir fait l'effort de venir écouter la présentation du projet de la Compagnie du Vent. Nous souhaitons que la concertation puisse être la plus large possible, que les questions les plus importantes de développement durable du territoire puissent être au centre des discussions à venir. Nous espérons que la qualité environnementale du projet puisse être la meilleure possible, et que la maîtrise des impacts sur le milieu naturel puisse être prise en compte, ainsi que l'impact sur toutes les activités autour de ce projet. Je vous remercie et je passe la parole à Jean-Michel Germa, Président de la Compagnie du Vent.

Jean-Michel GERMA

Merci Jean-Baptiste. Je vous remercie au nom de la Compagnie du Vent d'être venus nombreux pour ce débat. Les modalités du débat vous ont été présentées. Certains intervenants vous ont présenté le cadre général dans lequel ce projet peut être réalisé en termes énergétiques.

La Compagnie du Vent va bientôt vous présenter le projet. Je pense que le débat va pouvoir s'ouvrir.

La Compagnie du Vent que je représente est une société pionnière dans le domaine de l'énergie éolienne. Elle a installé la première éolienne en France en 1991. C'était une petite machine de 200 kilowatts qui produit l'électricité d'un village de 200 âmes. Elle fonctionne depuis plus de 20 ans sans discontinuité et produit de l'énergie qui satisfait ses besoins, une énergie propre, sans déchet et sans aucune pollution.

Depuis, la Compagnie du Vent a grandi et est constituée de 130 collaborateurs qui dédient tous leur activité au développement des énergies renouvelables. Son chiffre d'affaires prévu pour cette année est de 30 millions d'euros. Elle a construit depuis son existence 256 mégawatts éoliens qui représentent la consommation annuelle moyenne d'une ville de 300 000 habitants, avec le chauffage, bien évidemment.

Qu'attendons-nous du débat public en tant que maître d'ouvrage de ce projet ?

Quelle que soit l'issue du débat public, que nous puissions construire le projet que nous avons conçu et que nous allons vous montrer, que nous puissions réaliser les variantes qui sont proposées et que vous verrez ou que simplement nous soyons conduits à abandonner le projet, nous souhaitons que pour l'implantation qui sera choisie, personne ne puisse dire que la concertation n'a pas eu lieu. Nous entendons par « concertation », la concertation la plus large possible, la plus ouverte et la plus transparente.

C'est le principe du débat, et je vous invite tous – puisque c'est le premier débat et la réunion d'ouverture – à écouter et à voir ce que le projet peut être, en tout cas la proposition que nous faisons pour ce projet, car certaines questions ont été posées avant même que le projet ait été présenté.

Pierre LAGANDRE

Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vais maintenant vous présenter l'équipe que vous allez voir assez souvent, du moins au cours des réunions publiques qui vont avoir lieu durant ces quatre mois de débats. Je suis Pierre Lagandre, Directeur Général adjoint de la Compagnie du Vent. Je suis ingénieur, et je travaille maintenant depuis 15 ans à la Compagnie du Vent.

A côté de moi, Jean-Mathieu Kolb, ingénieur, qui a travaillé précédemment pour le développement des énergies renouvelables dans les pays en voie de développement. Il est aujourd'hui chef du projet du parc éolien des Deux Côtes.

Ensuite Paul Neau, du cabinet indépendant Abiès, ingénieur écologue, consultant en environnement. Il est chargé pour le compte de la Compagnie du Vent de coordonner les expertises environnementales et de réaliser l'étude d'impact sur l'environnement.

Jean-Mathieu va maintenant vous présenter le projet.

Jean-Mathieu KOLB

Je vais essayer d'utiliser le boîtier pour voir si cela fonctionne avec moi mieux qu'avec mes prédécesseurs. Je vais passer sur la présentation de la Compagnie du Vent qui a déjà été faite, à la fois par Jean-Baptiste Sejourné et Jean-Michel Germa, pour présenter rapidement, même si cela a déjà été présenté ce soir, le contexte dans lequel évolue un projet comme celui que l'on envisage au large des Côtes Picarde et d'Albâtre. C'est le contexte que nous connaissons et dont on a déjà beaucoup entendu parler. C'est le changement climatique, d'une part qui s'est traduit au niveau international par de multiples sommets, puis accords (Rio, Tokyo, Copenhague...). Outre ce changement climatique, c'est également le fait que depuis des décennies, voire des siècles, on a bâti nos modes de vie et de développement sur des énergies qui sont limitées et épuisables, et qui s'épuisent petit à petit, ce qui nous conduit d'ailleurs à des déséquilibres entre l'offre et la demande. Le coût augmente. La facture énergétique de la France augmente ainsi depuis plus de 10 ans.

Tout cela conduit à une double urgence, à la fois climatique et énergétique, qui a conduit l'Europe, notre continent, à définir le « pack énergie climat », qui a été mentionné auparavant avec la fameuse règle des trois 20 : réduire de 20 % la consommation d'énergie puisque l'énergie qui pollue le moins,

c'est celle que l'on ne consomme pas ; réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et avoir 20 % d'énergies renouvelables au sein de notre bouquet énergétique.

Cela s'est traduit en France – je m'excuse de faire des redites, mais c'est important – dans le Grenelle de l'Environnement par un objectif fixé à 23 % d'énergies renouvelables, qui a été traduit en particulier et entre autres dans l'éolien, avec 25 000 mégawatts d'éolien à terre ou en mer (dont 6 000 mégawatts d'éoliens en mer), ce qui représente la consommation annuelle de huit millions de Français pour donner un ordre de grandeur.

Je précise que Le Grenelle a donc défini les objectifs des différentes énergies renouvelables, en millions de tonnes équivalent pétrole, qui est la mesure qui fait souvent référence. L'objectif, c'est de rajouter 7 millions de tonnes équivalent pétrole d'énergie renouvelable. L'éolien représentera environ 70 % (4,8 millions de TEP), parce que cela a été dit aujourd'hui : c'est la plus compétitive et la plus mature des énergies renouvelables électriques avec l'hydroélectricité.

Cela m'arrive aussi. J'ai le bip qui me lâche... Je vais demander à la régie de me passer le *slide* suivant, s'il vous plaît... Voilà.

Une éolienne, on a déjà entendu beaucoup de chiffres. On pourra en discuter et y revenir. L'éolienne produit de la vitesse en fonction du vent. Cela ne produit donc pas toujours la même quantité d'énergie. Vous avez ici un graphique, avec en abscisse la vitesse du vent et en ordonnée, la puissance. Une machine de 5 mégawatts peut donc produire 5 mégawatts, quand les vents sont plus forts, avec des vents de force 9 à 11 par exemple. La plupart du temps, nous sommes plutôt sur cette zone-là. On va produire 2, 3, 4 mégawatts. Ce qui fait que l'on a une production qui n'est donc pas tout le temps maximale. Quand on fait les études de potentiel éolien au large des côtes, on arrive au résultat qu'une éolienne fournirait du courant environ 90 % du temps. Encore une fois, ce n'est pas à pleine puissance. Les 10 % restants sont les conditions climatiques qui ont été citées auparavant, par exemple avec d'importants anticyclones sur toute l'Europe.

Je passe à l'éolien *offshore* qui est une industrie qui se développe. C'est 2 100 mégawatts qui sont installés à ce jour. C'est 1 000 éoliennes qui tournent déjà au large des côtes européennes, et c'est tout ces retours d'expérience où cela se passe bien. Nos voisins européens ont réussi à trouver des voies de cohabitation avec le tourisme et avec la pêche, d'où notre question : pourquoi pas ? Pourquoi pas chez nous ?

Ce sont des choses dont nous discuterons ensemble, j'en suis sûr. A l'heure actuelle, c'est 1 000 mégawatts et 1 100 mégawatts en construction en 2010. C'est 2,5 milliards d'euros qui sont investis dans l'éolien *offshore*. C'est quand même la preuve que cela marche, parce que sinon, quel intérêt de mettre autant d'argent dans cette énergie ? Cela marche. La meilleure preuve, c'est que l'éolien aujourd'hui, c'est 40 000 emplois en Europe aujourd'hui. En 2020, on devrait en avoir 150 000. En 2020, cela représentera 85 millions de tonnes de dioxyde de carbone évitées en Europe. Vous avez ici la carte des projets. Vous avez en bleu les parcs qui sont déjà construits. On en a un pas loin d'ici, en Belgique. On en a un dans la Tamise. Ce sont les 1 000 éoliennes que je citais auparavant. Ce n'est que le début, puisque vous voyez en rouge tous les projets qui sont déjà à un stade avancé, qui ont déjà passé les autorisations administratives. Quand on voit où se situent les projets de nos voisins européens, on se rend compte que, d'une manière globale, on a le même potentiel en vent. Nous aussi, on pourrait imaginer, *a priori*, avec ce critère-là, de construire un parc éolien ici. Huit ou neuf mètres/seconde, pour donner une idée, c'est 30 kilomètres/heure en moyenne, sur 50 mètres.

Mais le vent, ce n'est pas tout. Nous en avons parlé aussi. Il y a des critères techniques, c'est la profondeur. Et là, la profondeur n'est pas la même au large des côtes françaises. C'est le graphique que vous voyez ici. Au large de Nice, on passe les 1 000 mètres dès les 6 kilomètres. Cela descend très vite. C'est le cas de toute la Méditerranée, d'ailleurs : Marseille, Perpignan et Montpellier. C'est un peu moins le cas dans la Manche et la Bretagne, mais on va tout de même très vite en profondeur. C'est vrai que l'on a une zone assez extraordinaire ici, au large de Dieppe Le Tréport, ce qui nous a conduits à nous y intéresser.

Maintenant, après avoir présenté ces critères techniques, il n'y a pas que cela. J'ai parlé de l'orientation de la force des vents, j'ai parlé de la profondeur. Il y a aussi la proximité d'un réseau, parce qu'il faut pouvoir évacuer l'électricité qui est produite pour l'envoyer là où on en a besoin chez nous différents consommateurs. Il y a des critères environnementaux, comme l'éloignement des côtes et la visibilité. On aura l'occasion d'y revenir, de même que les enjeux environnementaux. J'aime bien rappeler que nous sommes dans l'année de la Biodiversité, dans laquelle nous sommes censés nous intéresser encore davantage à la nature. Raison de plus d'en parler.

Et puis, dans l'environnement, évidemment, il y a l'Homme qui est quand même au centre des préoccupations. C'est nous. Dans les critères humains, il y a les activités maritimes, là aussi, on en a déjà parlé aujourd'hui. On aura l'occasion d'y revenir, avec des témoignages. Nous étions récemment avec la Commission du Débat Public au Danemark, avec les pêcheurs danois qui vous témoigneront de la manière dont les choses se déroulent chez eux. Ils étaient eux aussi inquiets au début. Je n'en dirai pas plus. Ce sont eux qui s'exprimeront, certainement mieux que moi.

Philippe MARZOLF

Je n'ai pas précisé, mais ils ont plus que sept minutes. Ils ont quinze minutes pour présenter leur projet. Ce sont les acteurs et ils présentent leur projet le plus complètement possible. Allez-y.

Jean-Mathieu KOLB

J'ai presque fini d'ailleurs. Il y a les infrastructures portuaires. Pour construire un projet en mer, il faut se baser sur les ports. Nous sommes des humains avec la majeure partie du temps les pieds sur terre. Ces ports, c'est ce qui fait le lien entre la terre et la mer. C'est par là que tout le matériel va passer, les hommes, les bateaux, etc. Ce sont aussi des limites juridiques qui font qu'aujourd'hui, dès que l'on passe la mer territoriale, on n'a aucun cadre juridique ou fiscal. C'est aussi toutes les compétences et le savoir-faire que l'on peut avoir localement pour participer à la construction d'un tel projet.

Nous avons fait beaucoup d'études, et nous avons rencontré beaucoup d'acteurs. Je suis bien placé pour en témoigner depuis quelques années, depuis 2005. Nous avons réalisé de nombreuses études et expertises. Nous avons exploré beaucoup de pistes que nous mettons aujourd'hui sur la table dans le cadre du débat public, parce que nous nous sommes sentis suffisamment mûrs pour franchir cette étape, et venir discuter, échanger et débattre avec vous tous.

Quelles sont les différentes pistes que nous avons étudiées ? Tout d'abord, c'est le « projet Littoral ». Le projet est plus proche des côtes, mais dans des fonds moins profonds (10 mètres de profondeur). Techniquement, c'est quasiment idéal. Maintenant, on se retrouve à 5 kilomètres des côtes. Cela peut avoir un intérêt avec certains usages, parce que l'on est sur le long de la ligne des 3 miles nautiques,

donc à la limite de chalutage. C'est 60 éoliennes soit l'équivalent de la consommation de 400 000 personnes.

Nous avons également étudié la possibilité d'aller beaucoup plus au large, en sortant de la limite des eaux territoriales. Nous avons un problème de cadre juridique et de cadre fiscal. Certes, on est moins visible. Le « projet Grand Large » tel que nous l'envisageons compte 320 éoliennes. Pourquoi plus d'éoliennes ? Parce que l'on est plus profond. On atteint ou on dépasse les 30 mètres de profondeur, donc c'est techniquement plus dur et plus complexe. C'est beaucoup plus cher aussi, donc on a essayé de bénéficier d'un effet d'échelle. Cela représenterait la consommation de 2 millions de Français. Maintenant, on voit que l'on se rapproche de la zone qui est ici avec le rail de navigation. C'est une contrainte forte dans La Manche, puisque, si ma mémoire est bonne, il y a à peu près 250 bateaux qui passent par jour au large de nos côtes, soit un bateau toutes les six minutes. Ce sont deux ou trois situations de proximité chaque jour, c'est-à-dire deux ou trois bateaux qui sont un peu trop proches l'un de l'autre et les services maritimes sont obligés d'intervenir pour demander à ces bateaux de faire des manœuvres, etc. Il y a donc une vraie contrainte à ce niveau-là.

Encore une fois, c'est notre idée à l'heure actuelle qui nous a conduits pour le moment à privilégier une solution appelée « le projet Large », comprenant 140 éoliennes de 5 mégawatts qui sont à plus de 14 kilomètres des côtes. La production représenterait la consommation annuelle de 900 000 personnes, soit deux fois la consommation de Rouen et la moitié de la population de la région Picardie, pour donner un équivalent. Cela générerait, comme nous l'avons dit auparavant, une taxe de l'ordre de 8,5 millions d'euros annuels. Pourquoi ce compromis ? Parce que, pour nous, ce projet combine au mieux les contraintes d'aspect visuel et environnemental, les contraintes pour la pêche, les contraintes de navigation, la sécurité maritime dont je viens de parler, les retombées économiques et fiscales, et le rapport coût/performance énergétique qui est quand même le but de ce projet. Pour nous également, ce projet s'insère dans les politiques régionales, puisqu'aussi bien en Haute-Normandie qu'en Picardie, des plans Climat Energie et des rapports ont défini les objectifs régionaux à travers des objectifs compris au niveau international, puis l'Europe, la France, etc. C'était aussi la volonté de s'appuyer sur ces décisions qui ont été d'ailleurs présentées en partie pour le projet picard.

Concernant les retombées économiques, nous avons cherché à travailler et à préciser les retombées économiques envisageables d'un tel projet. Nous avons donc missionné un cabinet d'études indépendant pour aller regarder à l'étranger encore une fois les gens qui étaient intervenus sur de tels projets, et sur ce que cela avait emmené en termes de création d'emplois, etc.

Nous en arrivons à la conclusion que ce projet mobiliserait localement 1 600 à 1 900 personnes pendant les trois ans de construction, avec une partie des emplois qui pourraient être pérennes, puisque trois constructeurs de mâts d'éoliennes à l'heure actuelle en France, plus un grand chantier naval, se sont dits prêts à investir dans une usine de construction de mâts d'éoliennes pour l'*offshore* et à s'installer au plus proche du projet, *a priori* dans la Manche. Espérons. La maintenance représenterait au moins 150 emplois pour 30 ans, puisque nous ambitionnons d'utiliser la durée de la concession qui va nous être attribuée de 30 ans au maximum.

Nous attendons également des choses de ces débats, évidemment. Nous en attendons beaucoup d'ailleurs. L'opportunité va être un grand point de discussion, on l'a vu ce soir. Si nous devons faire ce projet, comment le faire au mieux au niveau taille, au niveau emplacement, et au niveau de la forme du parc, pour conjuguer au mieux les performances économiques et énergétiques, le respect de l'environnement et les usagers de la mer, et les retombées sur l'économie et l'emploi ?

Evidemment, il y a des mesures d'accompagnement, on en parlait. Nous avons la conviction profonde que nous pouvons envisager des choses. Là aussi, les exemples étrangers nous le montrent de façon assez certaine. Surtout, ce que je voulais préciser pour terminer, un débat public est une étape. Nous aurons un choix à faire à la fin. Est-ce que nous continuons ou pas ce projet ? Si oui, sous quelle forme ?

Après cela, nous aurons encore des étapes administratives et techniques à finaliser. Les étapes administratives, ce sont les études d'impact qui seront soumises à enquête publique. Au final, c'est le Préfet de Région qui décidera ou non d'accepter le projet. Au mieux, c'est un projet dont la construction débiterait à la fin de l'année 2012. J'en ai fini pour ma présentation et je vous remercie pour votre attention.

Philippe MARZOLF

Merci pour cette présentation qui, je l'espère, éclaire un peu plus le public par rapport au projet. Monsieur nous avait posé une question tout à l'heure. J'avais promis de lui donner la parole. Puis, il y a Monsieur derrière. On va tout de suite commencer. Pendant que les premières questions arrivent, on a demandé à Monsieur le Maire, Monsieur Longuent, de donner la position de la Mairie. Monsieur Gérard Billon et Monsieur Olivier Becquet, ancien pêcheur, donneront leur avis également, ainsi que Monsieur Martel, représentant de la CCI d'Abbeville. S'ils veulent bien monter sur scène pendant les questions, ce serait bien. Vous le ferez de la salle ? Si vous préférez. Pas de problème, on s'adapte. Monsieur ? Vous lui donnez un micro.

Dominique PATRICK, patron pêcheur

Je suis un ancien patron pêcheur. Je souhaite aborder le sujet de la sécurité maritime, car je pense que cela a été un peu oublié lors du débat précédent. Il faut savoir que le port du Tréport est un petit port avec pas mal de bateaux de commerce qui entrent et sortent. En entrant et en sortant, ces bateaux ne vont pas passer loin du parc éolien. Que va-t-il se passer le jour où ces bateaux vont avoir un *blackout* ? Pour des marins comme nous qui naviguons, un *blackout*, c'est une panne générale à bord, une panne de machine. En cas de mauvais temps, on n'a pas un remorqueur à disposition pour aller chercher ce bateau-là. Il a de fortes chances de se retrouver dans le parc éolien. Ça, c'est une chose.

En plus, ce parc éolien est implanté dans la zone de navigation côtière. Au cours d'une réunion à laquelle j'ai assisté à Dieppe, on nous a fait croire que les pêcheurs pourraient continuer de travailler et mettre des filets entre les lignes éoliennes. Jusqu'où va-t-on ? Je suis persuadé que le champ d'éoliennes sera balisé « zone interdite à toute navigation », ce qui est normal. Ce sera donc une perte totale pour les pêcheurs. Après, on nous parle des emplois créés, mais a-t-on chiffré pour un port comme Le Tréport les emplois liés directement et indirectement à la pêche ?

Concernant les appels d'offres, ce sont de grandes entreprises *offshores* qui vont venir. Il va y avoir un appel d'offres. Quelle est l'entreprise française qui va venir ? L'appel d'offres ne va pas se résumer qu'à des entreprises françaises. Il n'y en a quasiment pas. Cela va être des Belges ou des Hollandais. Je n'ai rien contre les Belges et les Hollandais, mais l'emploi au niveau français sera donc très limité là-dessus.

Quelle est la durée de vie des éoliennes ? 20 ans ? On nous promet le démantèlement. Avec Olivier Becquet, on sait très bien ce qu'il s'est passé avec les anciens puits de pétrole qui sont toujours

présents. Les plateformes de forage sont parties, mais les têtes de puits sont restées. C'est un danger pour les pêcheurs.

Cela a été abordé aussi par le Président du Comité Régional tout à l'heure. Quel sera l'impact des champs magnétiques créés sur les conditions de navigation, pour les bateaux qui vont sûrement perdre en précision de navigation ? On sait très bien que cela va générer des champs magnétiques ces câbles électriques. Pour l'instant, on ne nous a pas expliqué comme cela avait été « hydraulisé » avec la mer. C'est le flou total.

Philippe MARZOLF

Ils vont vous répondre.

Dominique PATRICK, patron pêcheur

Quel sera l'impact sur des migrations de poissons comme le hareng et le maquereau ? Nous aimerions bien voir les études précises. J'en reviens à l'histoire de la sécurité maritime. Ces champs éoliens sont implantés dans la zone de navigation côtière et c'est là que passent le plus grand nombre de petits bateaux. Quand on a vu le projet au départ du Large, il faut déjà être tordu pour avoir l'idée de faire un projet près du DST, sachant le paquet de bateaux qui passent là-bas ; tous les jours, il y a des bateaux qui tombent en panne. Il n'y a pas forcément un remorqueur mis à disposition. Cela ne marque qu'au vent, je veux bien ! Vous allez voir quand un petit bateau de commerce du Tréport, qui fait 100 ou 120 mètres, va tomber en panne avec un fort *flow*, parce que nous, marins, nous savons ce qu'est un *flow*. Il va finir dans le champ éolien. A moins que la Préfecture maritime interdise à ce bateau-là de sortir ce jour-là. Cela va être aussi une perte au niveau du port de commerce pour le Tréport. On va tuer le port de pêcher et ensuite, on va tuer le port de commerce.

Philippe MARZOLF

Je ne sais pas si on va pouvoir répondre à toutes les choses. En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que le 11 mai, on revient au Tréport. On a demandé au Préfet maritime qu'il vienne présenter quels seraient les risques éventuels.

Intervention hors micro.

Vous pourrez lui poser des questions à ce moment-là. C'est quand même le Préfet maritime qui va décider si cela sera possible ou pas. C'est quand même l'Etat qui va décider ce qui va être possible de faire.

Par rapport aux différentes questions, j'espère que vous les avez un peu listées parce qu'il y avait beaucoup de questions.

Pierre LAGANDRE

Nous n'avons peut-être pas tout listé étant donné qu'il y a beaucoup de questions. Nous comprenons qu'il puisse y avoir beaucoup d'inquiétudes. Nous comprenons tout à fait ces interrogations, elles sont légitimes. Nous n'allons peut-être pas pouvoir répondre ce soir à toutes les questions. Des réunions thématiques vont porter sur chacun des sujets

Mettez-les par écrit, comme cela vous recevrez une réponse par écrit.

Pierre LAGANDRE

Il y a un sujet important qui a été abordé en premier, c'est la sécurité maritime que l'on pourrait traiter. Je laisse Jean-Mathieu en parler.

Jean-Mathieu KOLB

Je ne sais pas. On en reparlera. On a une réunion... Bref ! Ce que je voulais dire rapidement, c'est que dans la sécurité maritime, on a aussi fait faire des expertises. On y reviendra. On aura des résultats plus précis à présenter. Maintenant, à l'étranger, il y a des parcs éoliens *offshores* où ils ont installé des radars dans le parc. Les personnes s'approchant du parc sont contactées par les équipes de maintenance pour savoir si le bateau est conscient qu'il s'approche du parc éolien ou pas. S'il n'est pas conscient, ce sont les équipes de maintenance avec leur bateau qui vont vers le bateau en question pour voir ce qu'il se passe. Je parle des petits bateaux, les bateaux de pêche, parce que, vous l'avez dit vous-mêmes, le meilleur moyen d'éviter les risques par rapport aux gros bateaux cargos est de s'éloigner le plus possible dans une certaine mesure du rail de navigation. C'est un sujet que nous allons prochainement aborder lors d'une réunion. Quelle est la distance de sécurité acceptable et minimale d'éloignement du rail de navigation, tout en restant le plus loin possible de la côte ? Il existe également des enjeux d'ordre paysager.

Je vais juste rebondir. Je ne sais pas si la régie peut me mettre en lien avec mon ordinateur. Je voudrais projeter quelque chose. Je vais le mettre en diaporama, mais pour l'instant, je n'ai pas d'image. Alors, je ne sais pas si la régie, s'il vous plaît... Voilà.

Nous aurons également une réunion spécifique sur l'emploi. Voilà un exemple de société française que le bureau d'études qui travaille pour nous a identifié dans les différentes composantes et les différents corps de métiers de fabrication d'un parc éolien en mer. Il y en a. Vous remarquerez qu'il y a Siemens, qui n'est pas forcément une entreprise française, mais leur usine de Grenoble construit les transformateurs électriques. Récemment, elle a fourni les transformateurs électriques pour deux projets en Bretagne. On y reviendra plus en détail, mais il y a des compétences en France. Elles sont nombreuses et fortes.

Quant au champ magnétique, c'est vrai que c'est une question importante. Des experts interviendront également sur ce point. Le champ magnétique d'un câble sous-marin, quand il est ensouillé, est théoriquement inférieur au champ magnétique terrestre. C'est la théorie. Je dis bien que c'est la théorie. *Quid* de la pratique ?

Plus on l'ensouille, plus le champ magnétique est faible, et se retrouve encore plus inférieur au champ magnétique terrestre. C'est pour la théorie. Ce sont les études et les expertises que l'on peut faire intervenir. Un voyage à l'étranger est prévu pour avoir des échanges avec des pêcheurs vivant autour des parcs éoliens et pêchant autour des câbles. Ce sont nos meilleurs interlocuteurs pour répondre à nos questions.

Philippe MARZOLF

Il s'agit d'un projet avec des représentants d'acteurs comme les pêcheurs, les élus, les associations, etc. que l'on est en train d'organiser si tout se passe bien. Il y avait une question de Monsieur qui revient souvent dans beaucoup de débats publics, sur les appels d'offres. Si ce sont des gros appels d'offres, ce sont forcément les grandes entreprises qui y répondent. *Quid* des entreprises locales ? Vous nous aviez dit que le premier appel d'offres serait de 2 500 mégawatts. Y aura-t-il des tranches ou bien un seul appel d'offres de 2 500 mégawatts ?

Jacques LENGYEL

Ce que l'on souhaite, ce sont des tranches de puissance relativement importante, pour qu'un industriel qui veut construire une usine de fabrication de pales, de mâts, de fondation, ait la visibilité nécessaire sur son carnet de commandes. Pour ce faire, il est préférable d'avoir dès le départ des chiffres importants. Sinon, il n'y a pas d'investissement.

Ensuite, sur votre question « qui va pouvoir investir ? »

Philippe MARZOLF

Quelle entreprise locale va pouvoir répondre à ces appels d'offres ? Il n'y a pas que les Belges, même si Monsieur n'a rien contre les Belges ni les Hollandais.

Jacques LENGYEL

Les entreprises qui vont répondre aux appels d'offres, ce sont des opérateurs en électricité comme EDF ou GDF. Vous l'avez dit, cela peut être des Allemands et bien d'autres. Par contre, ce qui compte, ce n'est pas tant cela. Ces gens-là amènent, si vous voulez, le capital. Ils amènent ensuite le savoir-faire en termes d'exploitation électrique et de vente d'électricité. Ce qui compte, c'est plusieurs choses. Premièrement, qui va construire le parc ? Sur toute la partie installation, fondation et mâts, ce sont des énormes objets. Les fondations, ce sont des tonnes et tonnes de béton, ou d'acier. Tout ceci doit être fait sur place et ne peut par conséquent pas être fait à l'étranger. Ce n'est pas possible. Ce sont les acheteurs, les maîtres d'ouvrage qui sous-traitent à des industriels qui savent faire. Il n'y a aucune raison pour que ces industriels ne soient pas des Français.

La partie turbine correspond à la partie haute de l'éolienne. Il y a des entreprises françaises comme EADS qui commencent à construire des pales. Nous espérons qu'avec les éoliennes en mer, les technologies soient différentes et plus robustes que celle sur terre. Comme la maintenance est plus difficile, ces technologies doivent être plus robustes. Cela ne va pas être les mêmes technologies. Il y a de la place pour de nouveaux industriels, des nouveaux acteurs. Nous avons des acteurs tels que les sociétés Areva, Alstom. Ce sont des entreprises françaises qui ont le savoir-faire et qui pourront rentrer sur ce marché. C'est une certitude.

Philippe MARZOLF

Ce qui intéresse aussi les gens ici, ce sont les entreprises locales qui vont pouvoir leur répondre au sujet des emplois locaux. Il y avait un Monsieur qui n'avait pas pris la parole encore. Je donne la parole à

ceux qui n'ont pas encore parlé, si vous le permettez. Monsieur. Non, attendez, c'est Monsieur derrière vous d'abord.

Jean-Marie DESACHIE

Je viens de Normandie, mais je suis d'Amiens, en Picardie. Je me réjouis de voir que Monsieur Porquier et Monsieur Cannesson sont là en Normandie.

Philippe MARZOLF

On a essayé de mélanger les deux régions.

Jean-Marie DESACHIE

Vous avez raison, vous avez raison. Je suis une victime de l'éolien, figurez-vous. Six éoliennes se construisent actuellement derrière ma maison. C'est l'horreur ! C'est à La Maronde. J'ai d'ailleurs évité l'implantation de plusieurs fermes éoliennes grâce à une action remarquable. Je suis donc venu ici pour vous dire : « Attention ! »

Lorsque des éoliennes s'implantent à côté de chez vous, c'est l'horreur ! Je comprends Monsieur Porquier qui est cité dans *Le Courrier picard* d'aujourd'hui : « *Un vent souffle sur l'éolien* ». Voilà ce que l'on lit en Picardie. Donc, prenez-en note. Je comprends Monsieur Porquier qui dit : « *Tout compte fait, pour le paysage, il faudra faire attention quand on fait de l'offshore* ». Chez moi, mon paysage est mort ! Et je comprends aussi Monsieur Cannesson quand il dit que l'éolien en Picardie et notamment dans la Somme est venu d'une façon brutale. Il est venu d'une façon fatale ! Je vous dis que l'éolien, c'est une catastrophe ! C'est une catastrophe pour l'immobilier, c'est une catastrophe pour les habitants. C'est une catastrophe nationale, Mesdames et Messieurs ! Battez-vous, lutez contre l'éolien ! C'est mon projet.

Je conclus. Je voulais vous dire que, quand même, plus c'est gros, plus ça passe. Je m'excuse, je suis arrivé un peu en retard, car j'écoutais dans la voiture la radio et je me dis que c'est normal que derrière tout cela il y ait du « pognon ». C'est dit ce soir à la télévision. C'est 440 milliards d'euros à distribuer pour ce genre d'horreurs ! Excusez-moi. Ecoutez France Info, Monsieur. Moi, je l'ai dans ma voiture. Je regrette que Monsieur Olivier, rapporteur et Président de la Commission qui ce soir planche en débat public à l'Assemblée Nationale sur le Grenelle II...

Philippe MARZOLF

Ce n'est pas un débat public, c'est entre eux.

Jean-Marie DESACHIE

Je regrette qu'il n'ait pas eu le courage – à moins que ce genre d'attitude ait été « téléphoné » ou prévu d'avance – de se déplacer. Parce que l'argent est maître, Monsieur ! Retirez l'amendement contre l'éolien. Je le dis encore une fois, c'est une catastrophe pour la France. En tout cas, à titre personnel, je le dis franchement : je vous engage, vous, les gens de la côte à faire comme nous en Picardie, à lutter, parce que si vous lutez, vous gagnerez.

Madame Boutin. Ensuite, on passera à la défense.

Catherine BOUTIN

Bonsoir. Je fais partie de la Fédération Environnement durable. Je m'occupe de la coordination des projets des éoliennes en mer le long des côtes. Dieu sait que l'on en a en projets, puisqu'entre la baie de la Somme et la baie de la Seine, si nous totalisons le nombre de machines de ce genre qui doivent être installées, il y en a plus de 520 ou 540 sur 150 à 200 kilomètres. Vous voyez un peu le tableau ! C'est autre chose.

Ce soir, je voulais surtout parler du débat public. J'ai été étonnée d'entendre un intervenant et soi-disant professionnel dire qu'il s'agissait d'un débat public d'intérêt national. Non ! Il s'agit d'un débat public d'intérêt privé pour Monsieur Germa de la Compagnie du Vent ici présent. Voilà ! Je suis étonnée que Monsieur Germa ait envie de faire des débats publics pour savoir si les gens d'ici ont envie d'éoliennes ou pas, alors que quand il est invité à la radio ou à la télévision pas plus tard qu'aujourd'hui, sur LCI, pour débattre avec Monsieur Butré, le Président de la Fédération Environnement durable et avec Monsieur Girondeau pour ou contre l'éolien. Il s'est lamentablement défilé parce qu'il dit que « débattre de l'éolien, il se barre ». Le débat public ici pour placer vos machines et pour vous mettre en avant, oui, mais lorsqu'il s'agit d'intervenir au niveau national, il n'y a plus personne. Voilà ! Donc, le débat public, c'est pour certains, mais pas pour d'autres.

Philippe MARZOLF

Merci Madame BOUTIN.

Catherine BOUTIN

Ce que je voulais dire aussi, avant que l'on me coupe, c'est quand j'entends parler de 25 000 mégawatts d'installation d'éoliennes sur terre et en mer. Il faut savoir qu'il y en a déjà 25 000 mégawatts en Allemagne, et que c'est le premier pays pollueur en Europe en matière d'électricité et le cinquième dans le monde. Que l'on ne nous parle plus de lutte contre le CO₂, parce que, comme exemple, il y a mieux.

Philippe MARZOLF

Madame Boutin, pouvez-vous rendre le micro, merci. Sans rentrer dans les polémiques personnelles, parce que cela n'a aucun intérêt pour le débat public.

Jean-Michel GERMA

Non, je ne vais pas rentrer dans les polémiques personnelles. Madame Boutin, vous êtes bien informée, car je n'ai pas été invité par LCI pour aller discuter avec Monsieur Butré, que je ne considère pas comme un défenseur de l'environnement, ni des intérêts de la collectivité. Je le considère plutôt comme quelqu'un qui défend des intérêts particuliers.

Je voudrais simplement dire que nous avons organisé un débat qui est un débat public. Madame, vous vous trompez sûrement. Quand on peut investir 2 ou 3 milliards d'euros pour produire de l'électricité pour la collectivité, je ne pense pas que ce soit pour un intérêt privé.

Intervention hors micro.

Madame, vous avez l'air bien informée, je ne le suis pas autant que vous. J'ai pris la peine de venir jusqu'ici pour vous parler du projet. Nous avons organisé un maximum d'informations possibles. Vous avez un débat, alors débattiez, Madame, débattiez ! Nous ne demandons que cela ! Vous avez des arguments, présentez-les, nous sommes là pour les écouter.

Catherine BOUTIN

Nous sommes ici pour dénoncer cette escroquerie.

Jean-Michel GERMA

C'est bien ce que j'ai entendu, c'est bien ce que j'ai entendu.

Intervention hors micro.

Non, c'est vous qui faites de la propagande. Merci.

Philippe MARZOLF

Pour l'instant, il y a quand même eu des échanges. Monsieur Billon, de l'Association « Sans *offshore* à l'horizon ». Désolé de vous faire parler un peu tard dans la soirée, mais...

Monsieur BILON, Association « Sans *offshore* à l'horizon »

J'ai sollicité la parole, parce que nous sommes prévus avec Monsieur le Maire du Tréport et Monsieur Becquet d'intervenir et il est 22 heures. Nous risquons encore une fois de passer à la trappe !

Philippe MARZOLF

Pas du tout ! La preuve ! J'ai même proposé que vous veniez sur scène et vous ne voulez pas venir. Donc, allez-y.

Monsieur BILON

D'accord, donc, j'ai bien écouté les différents intervenants.

Je voudrais d'abord intervenir sur la production électrique. Je suis personnellement un ancien exploitant de la production thermique et nucléaire. J'ai vraiment entendu des choses qui me choquent. Déjà, je percevrai l'intérêt de l'éolien le jour où l'éolien fera baisser la production d'énergie électrique d'origine fossile. Cela fait 10 ans que l'on nous double la production éolienne et il n'y a toujours pas d'effet sur la quantité d'énergie électrique fossile, c'est-à-dire 55 térawattheures par an. Cela ne bouge pas depuis 10 ans. Plutôt que des suppositions ou des hypothèses, nous voulons juger aux résultats.

Je reprends mon intervention. Le bilan énergétique RTE de l'année 2009 affiche sur le plan national une production de 520 térawattheures, pour 490 térawattheures qui ont été consommés. Un térawattheure fait un milliard de kilowattheures. Avec un solde positif de 30 térawattheures, il n'y a pas donc pas d'urgence.

Si la consommation des industriels français reliée au réseau RTE a baissé avec la crise, celle des clients particuliers reliés au réseau de distribution continue d'augmenter. Cela signifie que la politique d'économie d'énergie dans l'habitat n'est pas suffisamment incitative pour les particuliers. Dans ce contexte, il faudrait produire toujours plus. C'est pourtant dans l'isolation de l'habitat que nous pouvons réduire de façon significative nos émissions de CO₂, et ainsi économiser sensiblement l'énergie avec le gros avantage de redonner du pouvoir d'achat aux Français. Je me fais comprendre.

La production française d'électricité n'est responsable que de 6 à 7 % de nos émissions de CO₂ sur la totalité émise en France. Elle est évaluée autour de 50 grammes par kilowattheure, contre 400 en Allemagne et 600 pour les Danois. C'est un médiocre résultat pour les champions de l'énergie renouvelable et le zéro nucléaire que l'on nous cite sans cesse comme modèle à suivre. La raison en est simple : les énergies fossiles doivent suppléer les énergies éoliennes en panne de vent. L'Europe a pourtant fixé, à travers le Grenelle, l'objectif d'installer 25 000 mégawatts éoliens, dont 6 000 mégawatts en mer au prix de rachat de 13,5 par kilowattheure. Il s'agit d'un tarif supérieur au prix de vente aux abonnés. Il faudrait donc faire de l'énergie renouvelable à n'importe quel prix, voire au plus fort, pour réduire de très peu les émissions de gaz à effet de serre. Il faut rester dans le domaine de la production électrique.

L'abandon des rôles modérateurs et planificateurs de l'entreprise nationale EDF est, hélas, une orientation politique européenne et française préjudiciable à l'intérêt du pays. Il y a trente ans, la production électrique nucléaire a été le choix français.

Contre leur avis, les habitants de la côte d'Albâtre ont eu le privilège de se le voir imposer à Penly et à Paluel. Ils ont fini par l'accepter avec des kilowattheures produits bon marché en abondance et sans émission de CO₂. Je rappelle les puissances installées sur la côte d'Albâtre :

- Paluel : 5 200 mégawatts ;
- Penly : 2 600 mégawatts.

Au total, cela fait 7 600 mégawatts, sur 150 kilomètres de littoral. A terme, cela représente 1 600 mégawatts supplémentaires avec l'EPR de Penly, soit pas loin de 50 % de la production nucléaire de tout le littoral français qui en mesure 3 000. Cela est disproportionné.

Il faudrait maintenant installer 6 000 mégawatts éoliens en mer. Où mettre 1 200 éoliennes de 5 mégawatts ? Comme toujours, les premiers projets se bousculent au large de la côte d'Albâtre avec, comme par hasard, Le Tréport en première ligne. Alors, notre association dit : « *Cela suffit, on a donné* ». Nous ne sommes pas dupes. Le projet éolien des Deux Côtes en appelle d'autres. Se profilent déjà la baie de Somme, Dieppe, Fécamp, Etretat, la baie de Seine, etc., soit un chapelet d'éoliennes sur 150 kilomètres. Dans un pays qui a un solde de production annuelle positif de 30 térawattheures, dans notre département qui en produit 50 par an, soit 10 % de la production nationale, il n'y a donc aucun intérêt à voir implanter un parc éolien en mer de 141 éoliennes au large du Tréport qui produirait 2 térawattheures par an, soit 4 centièmes de la production départementale aux dépens de la pêche

évincée, et de l'économie locale spoliée. Notre association estime que le projet des Deux Côtes, quel qu'il soit et soi-disant d'intérêt national, est nuisible à notre environnement et à l'économie locale.

Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Monsieur Billon, il faudrait donner votre document au Secrétariat, on le remettra comme contribution sur Internet pour que les gens voient bien que c'est une intervention. Juste un mot sur l'intérêt national que tout le monde met sur ce projet-là. Personne n'a décidé qu'il était d'intérêt national. Laissez-moi finir ! Si vous regardez la loi de février 2002, il est bien dit que la CNDP doit être saisie sur les projets du moment qu'ils sont supérieurs à 300 millions d'euros. Cela a été le cas. Après, la CNDP prend des décisions en fonction de l'intérêt national, de l'impact socio-économique et de l'impact sur l'environnement. Regardez les décisions de la CNDP. Il lui a semblé que c'était ces impacts-là qui étaient les plus importants et que c'est pour cela qu'il fallait un débat public. Il était d'intérêt national, parce qu'il répond à une politique nationale des 23 %. Mais il n'a jamais été dit que le projet était d'intérêt national et donc soutenu par la « Nation ». Ce n'est pas du tout cela. Regardez la loi de février 2002.

Alors, il y avait des questions là-bas. Après, Monsieur Becquet, je vous passerai la parole pour que tout le monde puisse parler.

Monsieur DOMENGET

Je vous remercie de me donner la parole. Cela fait longtemps que je la demande et cela tombe à un très bon moment. Je conclurai en posant des questions précises.

Philippe MARZOLF

Présentez-vous toujours Monsieur.

Monsieur DOMENGET, Planète Eolienne

Je suis Monsieur Domenget, de Planète Eolienne, qui regroupe toutes les associations françaises favorables à l'éolien en France. Ce sera un peu long, parce que j'essaie de faire la synthèse et de faire avancer le débat malgré l'heure tardive.

Philippe MARZOLF

N'oubliez pas qu'il y a douze réunions publiques.

Monsieur DOMENGET

Oui, mais je ne pourrai pas assister à toutes, et je m'en excuse d'ailleurs particulièrement auprès des pêcheurs pour le 11 prochain, puisque l'on a déjà commencé à dialoguer depuis quatre ans et récemment encore à Dieppe. Au meilleur moment, je ne serai pas là, je m'excuse d'avance.

Parmi ceux qui s'opposent ou qui s'interrogent sur ce projet ou des choses plus larges, il y a différents groupes. Le premier groupe, c'est très clair, est le groupe des « antiéoliens ». Ils ne sont pas là pour débattre, ils l'ont dit eux-mêmes.

Contestations.

On y reviendra, on y reviendra, on y reviendra.

Philippe MARZOLF

Ce sont des attaques qui ne servent pas à grand-chose pour débattre. Allez-y, apportez vos arguments.

Monsieur DOMENGET

On y reviendra. Cela a été dit, c'est tout, je répète ! Il y a ensuite les gens du tourisme qui s'interrogent, et qui deviennent parfois un peu trop « antiéoliens ». Il y a aussi les pêcheurs. Comme les pêcheurs interviennent après, j'y reviendrai.

Concernant les antiéoliens, si tant est qu'un débat soit possible, je regrette personnellement que Monsieur Butré ne soit pas là ce soir, parce que, quand il n'y a pas de débat et qu'il peut monologuer tout seul, comme à Dieppe récemment, il vient. Quand il y a un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public, il ne vient pas ! Alors, les antiéoliens sont contre les éoliennes à terre.

Intervention hors micro.

Monsieur, merci de dire « devant mes fenêtres ». L'intervenant tout à l'heure disait « derrière chez moi ».

Philippe MARZOLF

Continuez, Monsieur, donnez des arguments !

Monsieur DOMENGET

J'aimerais pouvoir m'exprimer clairement.

Philippe MARZOLF

Oui, mais si vous attaquez directement les gens, ils vous empêcheront de parler, c'est normal ! Sortez des arguments factuels, et tout le monde vous écoutera !

Monsieur DOMENGET

Il n'y a aucun problème. J'aimerais pouvoir avancer.

Philippe MARZOLF

Allez-y. Là, c'est un débat sur l'éolien en mer. Justement, finissez Monsieur s'il vous plaît.

Vous m'avez interrompu Monsieur.

De la salle

Intervention hors micro.

Philippe MARZOLF

Il n'a pas demandé la parole.

De la salle

Intervention hors micro.

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur.

Monsieur DOMENGET

Je continue. Je continue, parce que c'est intéressant. Tout à l'heure, un antiéolien est intervenu et il a été factuel. Je vais l'être aussi. Il a dit que l'on a avant l'éolien 6 % de thermique ; pour l'éolien, on ne sait pas trop ce que cela va donner avec le foisonnement, et les solutions de remplacement pour remplacer ces 6 % thermiques, il n'y en a pas. Non, il ne l'a pas dit tout à l'heure ! Attendez !

Philippe MARZOLF

Arrêtez, Monsieur ! Cela ne sert à rien de discuter. Rendez le micro ! Passez la parole à des gens qui ont des arguments !

Monsieur DOMENGET

Non, attendez, parce qu'aucune solution n'a été proposée à part évidemment les énergies renouvelables dans l'éolien.

Philippe MARZOLF

Cela ne sert à rien ! Vous prenez trop de temps, Monsieur.

Monsieur DOMENGET

Je viens aux questions. Je viens aux questions pour les futurs intervenants. Les pêcheurs sont malheureusement les plus impactés par ce type de projet, puisqu'il est prévu dans la loi qu'ils touchent particulièrement une partie des ressources. Un débat a eu lieu entre eux. J'aimerais qu'il soit tranché le plus rapidement possible, si possible ce soir, sinon au cours du débat. En définitive, cette moitié des ressources qu'ils devraient avoir, est-ce qu'ils en veulent ou pas ? Il y a eu des interventions contradictoires là-dessus. Tout à l'heure, le Monsieur qui s'est exprimé disait que l'on faisait le débat

avant la loi et que ce n'était pas bien. Je lui réponds que, si, c'est bien. Voilà un exemple. Si les pêcheurs ne sont pas d'accord pour recevoir la moitié des ressources, ils doivent le dire, qu'ils tombent d'accord là-dessus pour que cela remonte au niveau de la loi et que l'on modifie la loi dans ce sens. J'aimerais avoir une réponse là-dessus.

Deuxième chose...

Philippe MARZOLF

On va demander tout de suite aux pêcheurs. Rendez le micro, Monsieur, cela suffit.

Monsieur DOMENGET

Deuxième chose, concernant les élus, nous avons un état actuel et un état futur avec certes des éoliennes, et tous les problèmes que cela pose. On est bien d'accord. Derrière, nous avons des retombées. La question est la même que pour les pêcheurs, évidemment : est-ce que cet argent, vous en voulez ou pas ? Si oui, que voulez-vous en faire ?

Philippe MARZOLF

Merci. Alors, justement, on va passer la parole à Monsieur Olivier Becquet. Est-ce que vous pouvez lever la main, Monsieur Becquet ? Voilà. Puisque l'on a posé des questions aux pêcheurs, vous pouvez répondre. Ensuite, nous demanderons aux élus qu'ils répondent aussi. Présentez-vous.

Olivier BECQUET

Je suis gérant de la Coopérative des pêcheurs des pêcheurs. J'étais capitaine de pêche en pêche industrielle. Si vous voulez, on entend des discussions depuis le début. Tout revient d'un sens comme de l'autre. Ce que j'aimerais, c'est vous faire part du réel sentiment des pêcheurs et des marins en général par rapport aux éoliennes en mer. Nous avons le sentiment que les éoliennes à terre arrivent à saturation, et que les industriels de l'éolien cherchent à continuer à travailler dans leur métier. Comme il n'y a plus de place à terre, il faut les mettre quelque part. Comme sur la lune, ce n'est pas facile, on va peut-être les mettre en mer. Ils ne tiennent pas vraiment compte de la situation des gens qui travaillent en mer en général, pas seulement les pêcheurs. Il n'y a pas que des pêcheurs qui travaillent en mer. Par le fait, nous avons entendu une réunion où la Compagnie du Vent était présente pour débattre de cette question : que fait-on des pêcheurs ? C'était ça, c'était directement ça. On l'a eu un peu « en travers », quand même. Ce qu'il faut savoir, c'est que les pêcheurs pêchent depuis des milliers d'années sur les côtes en mer. Les pêcheurs sont des producteurs. Il s'avère qu'en France les producteurs, bizarrement, n'ont pas trop la côte. On regarde l'agriculture, les producteurs de lait, les vigneron, mais les pêcheurs aussi. Pourquoi pas ? Tous ces gens-là se demandent pourquoi ils devraient se lever le matin, alors que des indemnités vont leur être données. Pourquoi refusent-ils ? On ne comprend pas. C'est quand même bizarre. L'argent, c'est quand même quelque chose d'important aujourd'hui. L'argent, « merde » ! Certaines personnes vivent modestement, mais en faisant leur métier honnêtement. Je pense aux pêcheurs, mais aussi à beaucoup de navigants.

Je crois qu'il faut regarder les choses en face. L'éolien attire du monde pour ce que cela rapporte. Il faut penser que ce que cela rapporte ne tombe pas du ciel. Cela provient de la poche des citoyens, tout simplement. Quand on vous dit qu'il y aura des taxes, excusez-moi, mais en Région, en Picardie, tout

le monde est content. J'entendais cette réflexion : cela devient un casino régional, grâce aux éoliennes. Tout cela n'est pas sain. Cela laisse un sentiment désagréable. Ce n'est pas possible. Je dirais qu'il ne faut pas entrer en guerre, mais plutôt essayer de comprendre que si les éoliennes ne sont pas possibles en mer, car cela pose de réels problèmes pour la société, et pour les gens humainement, des groupes comme EDF ou GDF Suez qui ont des moyens colossaux... Ce n'est pas le cas du pêcheur du coin avec son petit bateau. S'il n'a plus le droit de pêcher, que va-t-il faire ? Il ne peut même pas changer de métier, parce que son bateau est son outil. Comme tout outil, il est prévu pour un métier et une utilisation précise. On ne fait pas d'un chalutier un remaillleur. Il faut comprendre cela. Alors que le groupe GDF Suez pourrait mettre les éoliennes et faire autre chose. Pourquoi pas ? Pourquoi le pêcheur mettrait-il son bateau à la casse et le groupe Suez s'en tirerait avec les honneurs et continuerait sur sa lancée. Tout va bien !

C'est ce que je voulais dire ce soir, parce qu'on entend des chiffres, on voit des courbes. Il n'y a rien de défini, de position géographique. On ne parle pas en tonnage. On ne parle pas des espèces. On ne parle pas de certaines espèces que l'on protège dans la Manche. Il y a certaines espèces que l'on ne travaille pas, parce que l'on sait que c'est de la nourriture pour les poissons et on sait que la Manche est un canal de migration pour les poissons. Il y a énormément de poissons migrateurs, des poissons sédentaires. Il y a des bateaux allemands et hollandais qui viennent travailler devant chez nous, de Dieppe à Fécamp, au moment du hareng, etc. Nous avons travaillé sur des bateaux de 100 mètres en pêche industrielle. Je suis étonné que certains armateurs industriels ne se manifestent pas. Je pense qu'ils le feront à un moment donné. Avec ces éoliennes, fini le hareng dans la Manche ! C'est obligé ! On ne pourra pas travailler avec un bateau de 100 mètres et un chalut qui a plus de 80 mètres d'envergure dans des secteurs comme ceux-là. C'est impossible ! Où va-t-on ?

Donc, s'il vous plaît, nous sommes prêts à avoir l'aide du groupe Suez pour éventuellement développer la pêche. Nous savons que Suez développe des récifs artificiels. Allons-y ! Amenez-nous des récifs artificiels et qu'on les mette dans les secteurs où, avec les professionnels, on juge que c'est bon. Les récifs artificiels peuvent également donner du travail. Nous sommes des écologistes, il ne faut pas croire ! Parce que l'on a quand même tendance à noircir le tableau du pêcheur : c'est un pollueur, un tueur de poissons, etc. On l'entend. Le pêcheur, c'est quelqu'un qui vit avec la mer, les espèces, et il est attentif à l'évolution du poisson. Nous entendons des scientifiques qui lèvent les bras en disant : « Attendez, il faut arrêter de pêcher ça, demain il n'y en a plus ! » On l'a entendu pour chez nous, avec le cabillaud, par exemple. Et puis, en 2009, on a jeté du cabillaud par-dessus bord, à faire vomir les matelots sur le pont, par centaines de tonnes. Vous savez, il y a cet aspect-là qui n'est pas très clair non plus.

On fait des statistiques. Le temps que ces statistiques rentrent dans les classeurs et se mettent à jour, il peut se passer des mois, voire des années. Les statistiques d'il y a trois ans en arrière ne sont plus valables aujourd'hui. Et on vous met des restrictions.

J'aimerais bien entendre les écologistes qui sont « proéoliens » pour certains, bien entendu, car c'est une belle image. Cela rappelle l'esprit du moulin à vent. On broie le grain, les olives pour faire de l'huile, etc. Le moulin à vent, c'est une belle image.

Vous m'accordez un peu de temps, parce qu'il y en a qui ont profité, quand même. Les écologistes ne sont pas inquiets quand des choses se passent au fond de la mer. Cela ne les inquiète pas du tout, cela ne leur pose aucun problème. Les granulats qui servent à faire du béton pour ensuite faire des éoliennes, allez savoir si ce n'est pas lié depuis des décennies. Les écologistes ont souhaité que l'on ne

fasse plus d'extraction de granulats dans les fleuves. Tiens, on va les faire en mer ! Personne ne le voit, c'est sous l'eau. Tout va bien. Les écologistes devraient être écologistes à leur échelle en sachant avant de parler et en se mettant dans le milieu avec les professionnels qui y sont toute l'année et depuis des générations. Il faut voir la réalité, la réalité de l'écologie. Chacun par rapport à cela doit se remettre en question, de toute manière. La consommation d'électricité doit être gérée beaucoup plus sérieusement que la production. C'est mon avis. Excusez-moi.

Philippe MARZOLF

Merci. Il y a un autre pêcheur qui demande la parole.

Olivier MESLIN LE BAIL

Je suis patron pêcheur au Tréport. On entend beaucoup de choses. Je connais la zone, car je la pratique. Aujourd'hui, certains spécialistes disent que la pêche va disparaître. Je vous attends. Venez nous le démontrer. On parle bien du projet de la Compagnie du Vent, pour nous, le projet des Deux Côtes, ou le "projet Large". Il ne me gêne pas. Je voulais saluer la Compagnie du Vent et son équipe pour leur courage d'affronter ce qu'ils affrontent à chaque fois.

Philippe MARZOLF

Merci. Je vais passer la parole à la CCI d'Abbeville et on finira avec Monsieur Longuent, Maire du Tréport pour la position de la Ville, car il est un peu tard. Excusez-moi, mais il y a eu beaucoup de questions. Je vous passerai la parole après aussi.

Intervention hors micro.

Philippe MARZOLF

Qui a payé qui, Madame ? Arrêtez de dire des choses comme ça ! Faites-le avec le sourire au moins !

Bernard MARTEL

Je fais partie de la CCI Littoral Normand Picard, et non d'Abbeville, pour remettre les choses en place. La CCI a à charge de développer l'activité économique. Cela fait partie de son rôle. Elle doit également aider et accompagner les entreprises qui sont actuellement en activité, pour les aider dans tous les problèmes qu'elles doivent rencontrer.

Les élus ont débattu et entendu les professionnels. La CCI est persuadée qu'il faudra changer d'énergies à l'avenir. Nous ne pourrons pas toujours nous contenter des énergies fossiles. Il faudra se tourner vers d'autres énergies. Il y a l'éolien, naturellement, le photovoltaïque, la biomasse. Il y a d'autres possibilités d'énergies et d'ailleurs, nous avons misé sur une pépinière d'énergies pour encourager les entreprises à miser sur les nouveaux produits et de l'activité. Les entreprises, c'est quand même ce qui crée de la richesse, c'est ce qui nous permet de vivre.

Intervention hors micro.

Attendez, Madame, vous avez parlé. On va terminer. Je n'ai aucune certitude. Je n'ai qu'un avis...

Nous avons entendu nos marins pêcheurs et comprenons totalement leur inquiétude. En même temps, les professionnels du tourisme, nombreux dans notre région, m'ont fait part de leur inquiétude de voir trop près du rivage les éoliennes qui risquent de gâcher le paysage. Nous sommes obligés d'écouter ces professionnels, les professionnels de la mer et notamment les marins-pêcheurs. Je comprends leur inquiétude. Il faut prendre en compte ces choses, sans être opposé au projet, et voir comment nous pouvons cohabiter. Eventuellement, si vous faites un parc, imaginons comment on peut cohabiter. Je voudrais ajouter autre chose : si nous devons aller vers ce schéma et ce développement de parc éolien, nous ne voulons pas être uniquement spectateurs. Il faut que les entreprises de la Région puissent être également acteurs et vivre de ce qui va se passer dans notre région. Elle ne doit pas y avoir que des nuisances. Il faut aussi pouvoir en tirer des fruits économiques pour le futur. Nous pensons qu'il va falloir prendre des décisions pour le futur. On ne peut pas être antiéolien, antinucléaire et autres. Je ne pense pas que chacun puisse pédaler au fond de sa cave pendant des années. Merci.

Philippe MARZOLF

Il y avait une dernière demande. Puis, nous finirons avec Monsieur Longuent, malgré l'heure tardive. Allez-y, parlez.

William DEVISME

Je suis représentant à la pêche. Je vais revenir sur les taxes. J'ai un petit « truc » qui me chagrine : comment peut-on arriver à déroger un traité international ? Ça, cela me « botte », franchement. Je vous invite à aller directement au Ministère rencontrer Monsieur Emeric, que vous devez connaître sans doute. C'est un Directeur de Cabinet. Je vous conseille de consulter le traité de 1983, et de voir ce qu'il en découle.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous pouvez nous dire en deux mots de quoi il s'agit ?

William DEVISME

C'est le traité international sur les droits d'exploitation à la mer, tout simplement. Etant donné que c'est un projet *offshore*, les taxes sont payées à la débarque comme pour les puits de pétrole. C'est-à-dire que le seul qui touchera les taxes, c'est Penly parce que c'est là que ce sera livré.

Philippe MARZOLF

C'est le point de raccordement.

William DEVISME

Le point de raccordement, voilà. Ensuite, je doute fort que le Département et la région Haute-Normandie « file de la thune » sur la Somme. Là, j'en doute vraiment fort. Pour ce qui est de la taxe, c'est clair. Au niveau européen, c'est incompatible. J'ai posé la question à la DG 14 et à la DG 16, on m'a dit que c'était incompatible. On ne pourra pas toucher de « pognon ».

Philippe MARZOLF

Les pêcheurs ne pourront pas toucher d'argent. C'est ce que cela veut dire ?

William DEVISME

Non, non, ce n'est pas compatible. C'est discriminatoire. Voilà ce que l'on m'a répondu.

Le texte de la loi que j'ai soumis à la Commission, je l'ai soumis au juge des traités internationaux à Hambourg. Cette loi est classée comme obsolète au niveau du traité. Donc, il y a un gros gros problème.

Philippe MARZOLF

Ce serait intéressant que vous posiez la question par écrit pour que le Ministère puisse vous répondre.

William DEVISME

C'est ce que je voudrais savoir. Comment est-ce qu'ils arrivent à le faire ? A mon avis, là, il y a un gros blème. On propose du « pognon », tout en sachant pertinemment qu'ils n'en donneront pas. Au Danemark, c'est ce qu'il s'est passé aussi. Je vous le signale tout de suite.

Ensuite, pour l'implantation des champs éoliens, que l'on vienne me donner en Europe ou dans le monde, un champ qui ne soit pas mis dans la catégorie « danger à la navigation ». Dans n'importe quel champ, on ne peut pas pêcher, ni passer. Seule la maintenance est autorisée à y aller. Si on me propose la même chose au Danemark, je dis OK. On va prendre les cartes. On va voir qu'il y a des DST.

Philippe MARZOLF

Qu'est-ce que les DST ?

William DEVISME

Ce sont les dispositions de sécurité de trafic. Il y a les bancs et à côté, il y a les DST. On a décrété et c'est même vu sur les cartes, qu'il y a un double banc. Vous avez les éoliennes, un banc à côté et une DST. Si jamais un navire va vers les éoliennes, il est arrêté automatiquement par le banc. Vous pouvez vérifier sur toutes les cartes marines. Concernant le niveau de sécurité, si nous devons aller chercher quelqu'un à l'intérieur de la zone, les Norvégiens et les Danois ont fait des essais. J'ai les rapports. Même avec les hélicoptères, il est impossible en urgence d'aller mettre un plongeur pour jeter un canot de sauvetage pour pouvoir récupérer un « gars » qui est dans la « flotte ».

Pour les ondes radio et les radars, vous pouvez lire les rapports, tout est sur les sites ministériels.

Philippe MARZOLF

Au Danemark, oui.

William DEVISME

Non, en France.

Philippe MARZOLF

N'hésitez pas à nous donner les références, parce que nous ne sommes pas au courant.

William DEVISME

C'est là-dessus qu'on les a. Ensuite, que l'on vienne prouver qu'il y a ou pas du poisson sur les champs. Pour moi, c'est non, parce que je parle avec des pêcheurs, qu'ils soient Irlandais, Danois ou Anglais. Il n'y a rien ! Maintenant, certains pêcheurs sont pour, mais on sait qui les payent. On sait qu'ils font des prélèvements sur certaines zones pour les compagnies. Ils sont pour, ils sont pour. C'est leur problème, c'est leur logique. Et puis, c'est tout !

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur.

William DEVISME

J'ai un autre « truc » à dire aussi ! A moins que je lise un peu entre les lignes, parce qu'il faut franchement que ce soit lu entre les lignes, je vois : « raccordement à la centrale de Penly ». On oublie de préciser que c'est à côté de la centrale.

Philippe MARZOLF

C'est un transformateur à côté de la centrale.

William DEVISME

Ce n'est pas ce que l'on lit : « raccordement à la centrale de Penly ». On ne peut pas relier des éoliennes sur une centrale nucléaire. Il faut être au courant, quand même ! Je vois aussi : « un plus grand respect des zones de pêche, notamment pour la coquille Saint-Jacques ». Sur les lieux qui sont implantés là, il n'y a pas de gisement de coquilles Saint-Jacques. Il faut préciser quand même, aussi !

Philippe MARZOLF

Vous précisez qu'il n'y en a pas.

William DEVISME

Non, il n'y en a pas par là. En aval, il y en a, mais là, il n'y en a pas. « Distance de sécurité, un rail ». Oui, il est un peu loin, mais si jamais on prend les distances de sécurité, on est mal. Si jamais, les trois projets qui sont là s'implantaient, je peux vous dire une chose, ce n'est même pas une pancarte « à vendre » qu'il faut que l'on mette, on peut saborder les navires directement dans le quai ou alors faire un musée vivant.

Philippe MARZOLF

Pour l'instant, Monsieur, c'est un projet et deux variantes. Donc, ce n'est pas les trois projets qui vont se faire. Monsieur Longuent, désolé pour le retard. Il est 22 heures 30 au lieu de 22 heures. Est-ce que vous pouvez donner votre position et le mot de la fin ?

Monsieur LONGUENT, Maire du Tréport

Il est 22 heures 30. Je pense que le débat a démarré. C'est le sens du débat public, du débat démocratique. Je pense qu'il ne serait pas sage que je continue à vous entretenir de la position de la ville du Tréport qui est une opposition à ce projet, ce que j'ai dit en ouverture. Je le ferai lors des prochaines réunions, qui auront lieu, pour une sur Abbeville...

Philippe MARZOLF

Jeudi 6 au soir sur Abbeville et mardi prochain sur le Tréport.

Monsieur LONGUENT, Maire du Tréport

... et pour l'autre, mardi prochain sur le Tréport. Pour moi, il y a effectivement deux questions. Il y a la question de la nécessité de rechercher des énergies nouvelles, et donc dans ce cadre, de développer l'éolien. Ce n'est pas uniquement un débat à poser au large des côtes du Tréport. Il devrait être un débat beaucoup plus large. Même si aujourd'hui on est dans le cadre d'une Commission qui est demandée par la Compagnie du Vent et payée en partie par elle.

Philippe MARZOLF

Ce n'est pas la Commission qui est payée par la Compagnie du Vent, mais les frais du débat.

Monsieur LONGUENT

Oui, les frais du débat public. Je ne mets pas en cause la Commission. Je pense que nous devrions avoir un débat sur ces questions. Lorsque nous parlons d'économie d'énergie, je pense que nous devrions pousser le débat un peu plus loin. Un débat économique est à avoir sur le coût de l'investissement dans l'éolien par rapport aux gains justement d'emplois, et de le comparer à ce que nous pourrions gagner en travaillant toutes les mesures d'isolation et d'économies au niveau de l'habitat en France. Cela représenterait des investissements très forts, et ferait beaucoup plus d'emplois que l'éolien n'en dégagera. C'est ma position à l'heure actuelle.

C'est donc une question qui devrait être débattue, car elle permettrait de développer l'économie locale avec les entreprises du BTP. En même temps, il faut savoir que les matériaux de construction en France, on les fabrique. Cela n'est pas toujours le cas pour les gros éléments de l'éolien. Je partage ce qui est avancé en matière de générateurs et autres. Nous avons des sociétés en France qui sont en mesure de fabriquer. Je crois qu'il faut le reconnaître et le dire. Je pense que nous sommes dans une réflexion qui n'a pas une dimension politique au sens large du terme.

Je vais arrêter là pour ce soir. J'expliquerai dans les prochaines réunions pourquoi le Maire et le Conseil Municipal sont opposés à ce projet.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous et je souhaite que le débat reste serein, en tous les cas, argumenté et constructif. Bonne soirée.

Philippe MARZOLF

Merci. Merci aussi. Bonne soirée. Rendez-vous jeudi prochain à Abbeville sur : « *Faut-il développer l'éolien en mer ?* » N'hésitez pas à déposer vos questions par écrit, comme cela vous recevrez des réponses par écrit des différents intervenants ou de la Compagnie du Vent.

Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 35.